46 HOMMES EN COLERE

LES 46 MEDECINS
D'ELISABETHVILLE
DENONCENT LES

VIOLATIONS PAR L'O.N.U.
AU KATANGA

- **DE SA PROPRE CHARTE**
- **DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**
- **DES CONVENTIONS DE GENEVE**

PREFACE DE
M. PAUL STRUYE
PRESIDENT DU SENAT DE BELGIQUE

TENDANCES DU TEMPS

LOVANIA

AU SOMMAIRE

EDITORIAL p. 1

IN MEMORIAM : LE PERE MICHEL p. 2

CONVENTIONS DE GENEVE ET IMMUNITE DE L'O.N.U. p. 3
Dr Roger Van GRUNDERBEECK

46 HOMMES EN COLERE

1. PROPOS DE L'EDITEUR p. 3
Dr Théo VLEURINCK

2. PREFACE : APPEL A L'OPINION MONDIALE p. 5
Paul STRUYE, président du Sénat de Belgique

3. PLAINTE AU COMITE CENTRAL DE LA CROIX-ROUGE p. 9
Les 46 médecins civils d'Elisabethville

4. LE DOSSIER DES VIOLATIONS PAR L'O.N.U. DES CONVENTIONS DE GENEVE p. 15

5. ANNEXE : LES S.O.S. DES 46 MEDECINS p. 85

20ème ANNEE — PREMIER NUMERO — N° 59

Les pages qui vont suivre sont extraites du présent éditorial.
(INCHI YETU)

Comme encadré ci-dessous, ces extraits
sont autorisés à la reproduction.
Les sources sont citées à la page précédente.
(INCHI YETU)

Editorial

Nous, les petits actionnaires
de la Société anonyme O.N.U....

Ce numéro de TENDANCES DU TEMPS, le premier de sa vingtième année d'existence, est une sorte de numéro spécial.

Il est totalement consacré aux violations des Conventions de Genève par l'O.N.U. au Katanga, en septembre et décembre 1961.

Il est le fruit d'une collaboration entre l'équipe de TENDANCES, qui a rédigé une grande partie des textes de la brochure « 46 HOMMES EN COLERE », et le docteur Vleurinck, de Bruxelles, ancien membre de notre groupement Lovania-Elisabethville, qui en est l'éditeur responsable.

Dissipons toute équivoque : c'est parce que nous sommes partisans de l'O.N.U., en tant qu'intellectuels chrétiens, et donc par définition épris de justice, de paix et d'amour fraternel, que paradoxalement nous semblons l'attaquer.

Nous ne l'attaquons pas. Mais, par les impôts que nous payons à nos Etats, nous sommes par le fait même individuellement des membres de l'O.N.U. Et tout comme les petits actionnaires d'une grosse Société anonyme ont le droit de critiquer les administrateurs et leur gestion ,nous estimons avoir ce même droit et ce même devoir vis-à-vis de l'O.N.U.

Pour que l'O.N.U. soit véritablement l'O.N.U., c'est-à-dire une organisation de paix, de justice et d'amour fraternel.

R. V.

Par dérogation spéciale, la reproduction de tous les articles du présent numéro est autorisée en citant la source.

Afin d'être tout à fait complet ...
(INCHI YETU)

La première édition a été achevée d'imprimer le 12 avril 1962, sur les presses de l'Imprimerie E. GUYOT, s. a. 25, rue Ransfort, à Bruxelles 8.

La deuxième édition a été achevée d'imprimer le 21 mai 1962, sur les presses de l'Imprimerie E. GUYOT, s. a. 25, rue Ransfort, à Bruxelles 8.

La troisième édition. a été achevée d'imprimer le 15 août 1962, sur les presses de l'Imprimerie E. GUYOT, s. a. 25, rue Ransfort, à Bruxelles 8.

PROPOS DE L'EDITEUR

Belges en majorité, mais aussi Italiens, Suisses, Hongrois, Brésiliens et Espagnols, ces « 46 hommes en colère » sont les médecins d'Elisabethville. Ils y exercent, pour le plus grand bien de populations en voie de développement, ce que d'aucuns ont appelé « une médecine de luxe », dans une atmosphère d'excellentes « relations humaines », très antérieure à la création de ce terme à la mode.

Dans leur candeur d'honnêtes gens, ils s'imaginaient que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait envoyer au Katanga que d'honnêtes citoyens du monde, respectueux du Droit et de la Justice.

Leur déception n'en fut que plus grande et leur indignation ne peut « scandaliser » que des « engagés fanatiques » de mauvaise foi ou de mauvaise conscience.

Aussi, suis-je très conscient de l'honneur que ces confrères m'ont fait en me chargeant de diffuser leurs témoignages et leurs accusations.

J'espère qu'avec l'aide de tous ceux qui nous liront, nous arriverons à « désintoxiquer » l'opinion mondiale et à obtenir rapidement une réforme de l'Institution Internationale en la coiffant d'une *Instance Judiciaire permanente* sans laquelle elle ne tarderait pas à s'effondrer dans le mépris des peuples pour qui la « Primauté du Droit » a encore un sens.

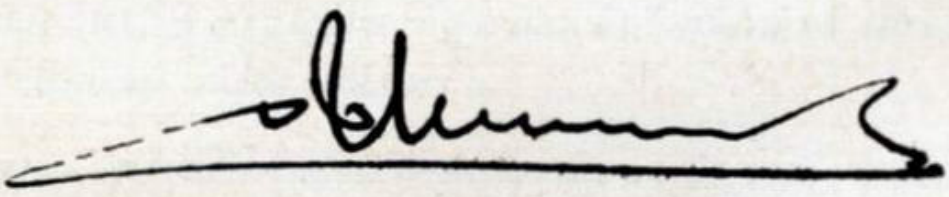

Dr T. VLEURINCK

SÉNAT

—

PRESIDENCE

APPEL A L'OPINION MONDIALE

La Belgique, fidèle à une longue tradition de coopération internationale, n'a pas ménagé son appui à l'Organisation des Nations-Unies, dont elle est, depuis sa création, un membre actif, loyal, et dévoué, et au sein de laquelle elle n'a jamais cessé de promouvoir la conciliation et la collaboration des peuples dans l'intérêt supérieur de la paix.

Au lendemain des pénibles événements de juillet 1960, elle a approuvé sans réserve l'intervention au Congo des forces armées de l'O.N.U. qui seule semblait en mesure de rétablir l'ordre dangereusement troublé et d'éviter l'affrontement des deux Blocs idéologiques qui s'opposent dans le monde et le déclenchement d'une nouvelle guerre de Corée.

L'action de ces forces armées fut au début, utile et méritoire.

Les « casques bleus » réussirent à occuper sans coup férir les principaux centres stratégiques du Congo et à y faire régner la paix. L'O.N.U. contribua dans la suite, à la protection des blancs et à la subsistance des noirs.

L'objectivité commande de lui en savoir gré.

Mais un même souci d'objectivité oblige de constater que les dirigeants de l'O.N.U. ont cru, plus tard, devoir s'engager au Katanga dans de véritables opérations de guerre qui ne se trouvaient justifiées ni en droit ni en fait, et dont M. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a pu dire qu'elles avaient, à certains égards, été menées dans des conditions « vraiment inhumaines ».

Au cours de ces opérations, d'immenses richesses industrielles et des sources d'approvisionnement ont été détruites. De nombreuses vies humaines ont été sacrifiées parmi la population civile, noire et blanche.

Aux dires de témoins dignes de foi, des actes de pillage, des meurtres, des crimes de droit commun ont été commis par des soldats ou des agents dépendant de l'O.N.U.

Les quarante-six médecins civils d'Elisabethville dénoncent dans les pages qui suivent un grand nombre de violations de la Convention de Genève.

Ces révélations ont provoqué à juste titre une émotion indignée au sein de l'opinion publique, non seulement en Belgique, mais en beaucoup d'autres pays.

Dès le 12 octobre, le Sénat belge votait — à l'unanimité — une motion qui déclarait « indispensable et urgent d'ouvrir une enquête internationale ayant pour objet de déterminer si les graves accusations qui ont été dirigées contre certains agents de l'O.N.U. ou certains éléments des forces internationales stationnées au Katanga, sont ou non fondées, et d'établir éventuellement les responsabilités en vue de permettre, s'il y a lieu, l'application de sanctions aux responsables et la réparation du préjudice subi par les victimes ».

Aucune suite n'a, jusqu'à ce jour, été donnée à cette motion, dont personne ne mettra en doute l'exemplaire modération. Depuis lors, de nouvelles opérations ont été déclenchées au Katanga, de nouvelles victimes sont tombées, de nouveaux crimes ont été dénoncés.

Plus que jamais, une enquête internationale impartiale apparaît donc impérieusement requise par le sens le plus élémentaire de l'équité.

Dans tous les pays civilisés, les criminels de droit commun sont livrés aux rigueurs d'un Tribunal ou d'une Cour d'assises et les autorités responsables n'hésitent pas à assurer, dans la mesure, hélas limitée, du possible, l'indemnisation du tort injuste que leurs agents auraient causé à d'innocentes victimes.

Il serait inconcevable que seule une organisation mondiale dont le but et la raison d'être sont de maintenir ou de rétablir la paix dans la justice, pût se soustraire à un devoir moral qui est la loi commune à tous les Etats de droit.

Sans doute, est-il possible que les accusations dirigées contre les soldats ou les fonctionnaires de l'O.N.U. aient été exagérées ou que certaines d'entre elles soient inexactes.

Mais c'est précisément pour projeter la lumière et faire éclater la vérité que l'enquête est impérieusement nécessaire. Si l'O.N.U. a été injustement accusée, elle devrait être la première à se prêter sans réserve à pareille mesure d'introduction.

Ceux qui, comme les auteurs de l'appel qu'on va lire, animés d'un souci de justice qui commande le respect, réclament l'enquête, servent mieux les intérêts de l'Organisation des Nations Unies que ceux qui chercheraient à couvrir d'un hypocrite manteau de Noé les faits dramatiques qui y sont exposés.

L'opinion publique mondiale ne doit pas se lasser de réclamer la pleine lumière.

Il y va de l'honneur de ceux qui ne se résignent pas au triomphe de l'injustice.

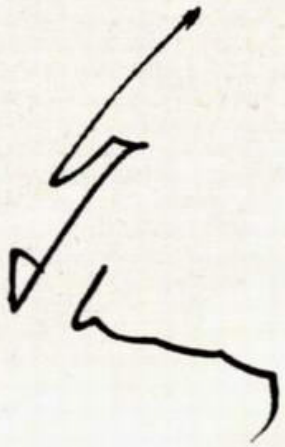

Paul STRUYE

Président du Sénat
de
Belgique

« Comme vous le savez la force des Nations Unies est une force de paix. »

(D'un télégramme de U Thant à M. Spaak.)

●

« Il est inconcevable que les troupes de l'O.N.U. puissent se livrer à des atrocités contre les civils. »

(Le porte - parole de U Thant, à New-York, le 14 décembre 1961.)

Enfant noir blessé par les tirs de mortiers de l'O.N.U.

DECLARATION

Je soussigné TAMBWE, Marcel déclare que mon enfant TAMBWE, Jean-Félix né à Elisabethville le 10 août 1960 se trouvait avec sa mère auprès de la Basilique de la Commune Kenia à Elisabethville le 20 décembre 1961 vers 11 heures. Un obus de mortier tomba tout à côté d'eux.

Ma femme KAYAKEZA, Anne qui était enceinte eut les deux jambes brisées et mourut sur place.

Mon enfant Jean-Félix a subi les blessures suivantes:

1. — Fracture éclatée de l'humérus droit avec section du nerf.
2. — Un gros éclat au visage.
3. — Des petits éclats dans le cou-de-pied droit.

Fait à Elisabethville, le 7 janvier 1962.

I, the undersigned TAMBWE, Marcel, affirm that my little son TAMBWE, Jean Felix, who was born in Elisabethville, on the 10th August 1960, was with his mother in the vicinity of the Basilica of the Kenia township in Elisabethville on the 20th December 1961 towards 11 am. A mortar-bomb fell just beside them.

My wife, KAYAKEZA, Anne, who was pregnant had both her legs broken and died on the spot.

My child, Jean Felix, received the followng wounds:

1. — *Open fracture of the right humerus cutting the nerve.*
2. — *A large shell-splinter in his face.*
3. — *Small splinters in the right instep.*

Elisabethville, 7th January 1962.

(*signed*) M. TAMBWE

Elisabethville, le 10 février 1962.

A Monsieur le Président du Comité Central
de la Croix-Rouge Internationale
Genève (Suisse)

Monsieur le Président,

Les quarante-six médecins civils d'Elisabethville, dont vous trouverez les noms sur la liste ci-jointe, ont l'honneur de porter plainte contre l'Organisation des Nations Unies en la personne de ses dirigeants responsables à New York, à Léopoldville et à Elisabethville, pour violations graves et multiples de la Convention Internationale de la Croix-Rouge de Genève (12 août 1949).

Voici une liste partielle des violations constatées :

1° Meurtre ou assassinat de civils non armés, notamment de : Messieurs Ermanno Prina (Italien), Gianni Mino (Italien), Kipaso Solo (Katangais), Kulemuna John (Nord-Rhodésien), José Kabutano (Katangais), Julias Lubunda (Nord-Rhodésien), Nasoni Bwalia (Nord-Rhodésien), Kiambo Joseph (Katangais), Bwalu Stéphane (Katangais), Kawatu Samakayi (Katangais), Sunga Grégoire (Katangais), Charles Kreins (Belge) et Georges Henrioul (Belge), tous abattus le 5 décembre 1961.

Madame Henriette Baratella-Servais (Française), Monsieur Georges Olivet (Suisse : délégué de la Croix-Rouge Internationale), Madame Nicole Vroonen (Belge : ambulancière de la Croix-Rouge), Monsieur Sijtse Smeding (Néerlandais : ambulancier de la Croix-Rouge), tous abattus le 13 décembre 1961.

Monsieur Ghislain Tshibamba (Katangais) et son épouse Suzanna Kabena (Katangaise), Messieurs Guy Stutterheim (Belge), Marc Beugnies (Belge) et Guy De Deken (Belge), tous abattus le 15 décembre 1961.

Monsieur Guillaume Derriks (Belge), Madame Derriks, sa mère (Belge, 87 ans), Monsieur Jean Fimbo (Katangais), tous abattus le 16 décembre.

Monsieur Jean-Claude Favre (Suisse), abattu le 18 décembre.

Messieurs Willy Alazraki (Belge), Pierre Cuyt (Belge), Jacques Drugmant (Belge) et Eric De Rijckere (Belge), Georges Vandeput (Belge), tous abattus le 19 décembre 1961.

Monsieur Kasamba Emmanuel (Katangais), abattu le 13 septembre.

Messieurs Kipilipili (Katangais), Muteba (Katangais), Powis de Tenbossche (Belge), tous abattus le 15 septembre.

Comme vous le verrez dans notre dossier, cette liste ne comprend aucun militaire, aucun civil tué par obus de mortier d'origine mal établie ou par balle perdue, dont le cas n'est pas suffisamment étayé de témoignages probants.

2° Atteintes à l'intégrité corporelle (blessures volontaires).

3° Viols.

4° Arrestations arbitraires avec ou sans brutalités.

5° Mitraillades sans motif plausible d'habitations civiles paisibles.

6° Prises d'otages.

7° Truquages et camouflages équivalant à de faux-témoignages.

8° Vols et pillages multiples allant de bijoux, montres-bracelets jusqu'à des voitures, camionnettes et camions.

9° Bombardements de l'hôpital Prince Léopold à Elisabethville, de l'hôpital Reine Elisabeth à Elisabethville, de l'hôpital de Shinkolobwe.

Bombardement sans sommations et sans délai d'évacuation de l'hôpital et du complexe missionnaire de la Lubumbashi (en zone de combat).

10° Utilisation à des fins militaires de l'hôpital de l'O.N.U. à Elisabethville.

11° Occupation à des fins militaires de l'hôpital du B.C.K. et de la clinique universitaire d'Elisabethville.

12° Meurtres, blessures, arrestations d'ambulanciers de la Croix-Rouge ; destruction et dégâts d'ambulances civiles.

13° Destructions aériennes de multiples immeubles non militaires et très grosse part de responsabilité dans les destructions par mortiers de multiples autres bâtiments civils ou privés (maisons, écoles, foyers sociaux, églises, temples, missions, postes, bureaux, usines, tanks à combustibles, matériel ferroviaire civil, matériel routier, camions, voitures, etc.).

14° Détention en camp de concentration de 30.000 à 40.000 Baluba dans des conditions d'existence et d'hygiène qui frisent le génocide (2.000 décès probables en moins d'un semestre !).

Avant de clore cette pénible mais nécessaire missive, nous nous permettons les mises au point suivantes :

1) Nous n'en voulons pas à l'Organisation des Nations Unies en tant que telle. Nous proclamons qu'une telle organisation est nécessaire pour le maintien de la paix dans le monde et le juste mieux-être des nations encore sous-développées.

Mais nous avons le devoir de dénoncer les violations de l'esprit de la Charte fondamentale des Nations Unies et les abus auxquels celles-ci ont abouti. Elles ont en effet mené l'O.N.U., organisation de paix, à porter la guerre et la ruine dans un pays où régnaient la paix, l'ordre et l'entente raciale. De fil en aiguille, elles ont conduit l'O.N.U. à la violation grave de principes aussi sacrés que ceux de la Convention de la Croix-Rouge Internationale de Genève, alors que des négociations, lentes sans doute, auraient certainement permis de résoudre pacifiquement la plupart des problèmes.

2) Ce n'est pas en tant que partisans activistes d'un Katanga indépendant que les médecins civils d'Elisabethville ont cru devoir alerter la conscience mondiale, mais strictement en tant que citoyens du monde, liés de surcroît par le Serment d'Hippocrate qui leur fait une obligation de lutter contre la mort d'où qu'elle vienne. Ils ont combattu l'épidémie de bombes, mortiers, mitraillades avec la seule arme préventive dont ils disposaient : la protestation véhémente dès le début des combats. Il paraît évident que sans leur mise en alerte de l'opinion mondiale, le bilan aurait été plus tragique encore.

Nous joignons à notre plainte un dossier détaillé se rapportant à une partie des violations constatées. Ce dossier a été établi par notre propre enquête, indépendante de celle menée en toute sérénité, par la Magistrature de l'Etat du Katanga. Celle-ci ne peut hélas qu'acter des faits précis, recevoir sous serment de multiples témoignages, rechercher sans passion des preuves étayant les accusations. Mais elle ne peut attraire en justice, ni juger, ni encore moins condamner à de justes peines les membres indignes de l'Organisation des Nations Unies, qui jouissent d'une immunité que nous estimons contraire à la morale naturelle.

Dès lors, nous vous prions instamment d'introduire notre plainte auprès des hautes instances de l'Organisation des Nations Unies, d'user de votre influence morale, qui est grande, pour obtenir la juste création d'une Commission d'enquête internationale impartiale, d'insister en vue de la création d'un Tribunal suprême permanent, habilité à juger les dirigeants responsables et les membres de l'O.N.U. coupables de crimes et de méfaits, soit directement, soit indirectement par négligence, par manque d'information, par incompétence coupable, par acceptation docile d'exécuter des ordres allant à l'encontre de la morale naturelle. Le devoir d'un honnête homme est de démissionner quand on lui demande d'accomplir un forfait.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, notre très haute considération.

Au nom des 46 médecins civils d'Elisabethville
dont la liste figure ci-après :

Le doyen du corps médical,
Dr Roger Van Grunderbeeck.

1. Doctoresse Boné, épouse du docteur Boné (Irsac)
2. Doctoresse Lénelle, épouse du docteur Lénelle (Gouvernement)
3. Docteur Bereznay (Gouvernement)
4. Docteur Bettens (Gouvernement)
5. Docteur Boné (Irsac)
6. Docteur Bounameaux (doyen faculté médecine)
7. Docteur Bogaert (privé)

8. Docteur Calonne (privé)
9. Docteur Camphijn (Gouvernement)
10. Docteur Cassette (U.M.H.K.)
11. Docteur Compère (Université)
12. Docteur Collin (Université)
13. Docteur Cruces (privé, agréé Gouvernement)
14. Docteur Defru (Gouvernement)
15. Docteur Delville (Gouvernement)
16. Docteur Demerre (U.M.H.K.)
17. Docteur De Reuck (Gouvernement)
18. Docteur Dierickx (Gouvernement)
19. Docteur de Scoville (Université)
20. Docteur de Souza (B.C.K.)
21. Docteur De Waele (privé)
22. Docteur Dumont (Université)
23. Docteur Dumont (B.C.K.)
24. Docteur Feuillat (U.M.H.K.)
25. Docteur Geukens (Gouvernement)
26. Docteur Jacquerye (privé)
27. Docteur Lambotte (Université)
28. Docteur Lénelle (Gouvernement)
29. Docteur Mattelaer (Gouvernement)
30. Docteur Monseur (Université)
31. Docteur Pieters (Gouvernement)
32. Docteur Quadu (privé, agréé Gouvernement)
33. Docteur Questiaux (U.M.H.K.)
34. Docteur Reintjens (U.M.H.K.)
35. Docteur Rogirst (B.C.K.)
36. Docteur Rosu (privé, agréé Gouvernement)
37. Docteur Royer (Gouvernement)
38. Docteur Schepens (B.C.K.)
39. Docteur Servais (Gouvernement)
40. Docteur Sintzof (Gouvernement)
41. Docteur Szeles (Gouvernement)
42. Docteur Van Grunderbeeck (Gouvernement)
43. Docteur Van Remoortere (Université)
44. Docteur Verhaegen (U.M.H.K.)
45. Docteur Verheyen (Gouvernement)
46. Docteur Verstuyft (Gouvernement)

Il s'y est ajouté le Docteur Rella (Gouvernement) mis dans l'impossibilité de rejoindre son poste d'Albertville et qui a fait partie du groupe confraternel d'Elisabethville.

●

« Le porte-parole de l'O.N.U. a déclaré que M. Thant a prié M. Linner de transmettre aux représentants de l'O. N. U. au Katanga (MM. Smith et Urquhart), au commandant des troupes de l'O.N.U. au Katanga (Général Raja) et aux troupes elles-mêmes ses félicitations pour la « maîtrise » dont ils ont fait preuve ! »

(Toute la presse, le 6-12-61.)

Photo A.P.

15 décembre 1961. Une sœur transporte à l'hôpital un bébé noir blessé par les mortiers de l'O.N.U.

●

« Des ordres formels ont été donnés aux troupes de l'O.N.U. afin qu'elles fassent tout en leur pouvoir pour protéger et sauvegarder la vie et les biens des populations civiles, et je sais qu'elles ont exécuté ces ordres dans toute la mesure du possible - Stop - EN VERITE J'AI TOUT LIEU D'ETRE FIER DE LEUR DISCIPLINE ET DE LEUR CONDUITE. »

(D'un télégramme de U Thant à M. Spaak.)

DE QUELQUES VIOLATIONS PAR L'O.N.U. DE LA CONVENTION DE GENEVE

(12 août 1949)

ASSASSINATS

Article 3 :

Les non-combattants doivent être traités avec humanité ; sont notamment prohibés les attentats à la vie.

1. *Le 5 décembre 1961 :*

peu après midi, le camion de la firme « PRINA » rentre à Elisabethville de son chantier de Lukuni. A bord de ce camion se trouvent Messieurs Ermanno PRINA (Italien, 22 ans) et Gianni MINO, son cousin (Italien, 21 ans), leur chauffeur et huit travailleurs d'origine katangaise ou nord-rhodésienne. Ce camion est suivi d'une voiture noire occupée par deux civils européens, sans armes, Messieurs Charles KREINS (Belge, 40 ans), et Georges HENRIOUL (Belge, 37 ans), venus de Jadotville à Elisabethville pour affaires.

Ces deux véhicules parviennent à 200 mètres du terminus de l'avenue de Redjaf, lorsque soudain les mercenaires de l'O.N.U., massés près du rond-point de jonction de l'avenue de Saio et du boulevard Baudouin, déclenchent leur offensive contre les forces armées katangaises, non encadrées d'européens, massées également dans ce secteur.

Sans tenir le moindre compte qu'il s'agit de véhicules transportant des civils sans armes, des soudards indiens ouvrent le feu sur eux, crevant les pneus. Les occupants se lancent du camion et de la voiture pour se mettre à l'abri dans le fossé jouxtant la droite de l'avenue de Redjaf. Pris de panique, Monsieur MINO, le chauffeur et un travailleur s'enfuient dans la brousse et s'y font abattre de dos. Leurs cadavres n'ont été retrouvés que le 15 janvier 1962, dans un petit charnier proche. Celui de Monsieur MINO présente une plaie par balle à la fesse gauche et trois plaies par balles dans les cuisses, pénétrées par derrière, dont l'une a perforé l'artère fémorale gauche. Il a donc été abattu de dos, alors qu'il fuyait.

Monsieur PRINA et les sept autres travailleurs rampent jusqu'au caniveau situé juste en face du poteau électrique nº 50. Les tubes bétonnés en sont larges et permettent à plusieurs de s'y blottir. D'autres Katangais passant sur la route se tapissent également dans le fossé.

Au bout d'un quart d'heure, Monsieur PRINA, confiant en sa qualité de civil non armé, décide de sortir de son abri, lève les deux bras et se fait immédiatement abattre par des soudards indiens, d'une balle qui fait éclater le bras gauche. Il est achevé d'une balle au poumon droit.

Messieurs KREINS et HENRIOUL, ainsi que Monsieur Grégoire SUNGA, sont abattus dans le fossé ; le premier a la figure défoncée par une rafale, le second est atteint de deux balles qui traversent en diagonale les deux poumons, perforant le cœur au passage.

Monsieur SMEDING, l'ambulancier néerlandais qui devait être à son tour assassiné par l'O.N.U., le 13 décembre, a témoigné les avoir trouvés couchés sur le ventre, les bras repliés au-devant de la tête, comme pour se protéger du tir dirigé sur eux. Monsieur PRINA gisait sur le dos, les deux bras toujours levés.

Les mercenaires indiens s'avancèrent ensuite et mitraillèrent à faible distance les travailleurs cachés dans le caniveau, en tuant six (Messieurs José KABUTANO, Julias LUBUNDA, Joseph KIAMBO, KAWATU SAMAKAYI, Bwalia NASONI et BWALU Stéphane) et blessant grièvement le septième, Monsieur TSHI-FUNDA, notre témoin de cette boucherie, qui fit le mort et ne sortit, à moitié étouffé par les cadavres de ses compagnons, que le lendemain matin vers 7 heures. Relevé, ainsi que six cadavres par les ambulanciers de la Croix-Rouge, il fut mené à la Clinique Reine Elisabeth, où il était toujours en traitement au début de janvier 1962. Les 4 autres cadavres ont été extirpés du caniveau le 12 janvier, en présence du Parquet.

Bilan : 4 civils européens vaquant sans armes à leurs occupations pacifiques et

9 travailleurs katangais et nord-rhodésiens, lâchement assassinés sans défense et sans sommations par des soudards indiens.

2. *Le 10 décembre 1961 :*

La Lancia du R.P. Michel incendiée au bazooka par un blindé suédois de l'O.N.U.

Le R.F. Adrien recueille les cendres du R.P. Michel.

Le R.P. Alexandre Ferdinando Gagna (en religion le Père Michel) se rend vers 14 heures à la chapelle des sœurs de Saint-Paul pour prendre le Saint-Sacrement. Son véhicule fut trouvé incendié et son corps calciné à l'intérieur, à l'angle de l'avenue de Liège et de la chaussée de Kasenga.

C'est un blindé suédois qui l'attaqua au bazooka.

Le ciboire contenant les Saintes espèces se trouvait encore auprès du religieux.

3. *Le 12 décembre 1961,* M. Henri COUREAUX (Belge, 49 ans, professeur à l'Université d'Elisabethville) quitte vers 14 h. 30 le bureau rectoral et, en compagnie de M. Jean-Jacques VERMEIR (Belge, 43 ans, fonctionnaire au laboratoire médical), monte dans la Landrover de l'Université pour regagner la maison qu'ils habitent ensemble, avenue de Redjaf, au quartier Uvira.

Celui-ci est coupé du restant de la ville, les familles qui y demeurent n'ont pu obtenir l'autorisation onusienne d'évacuer ; le ravitaillement est impossible, l'eau et l'électricité sont coupées ; les gosses y sont nombreux !

Aussi, depuis trois ou quatre jours, M. COUREAUX et M. VERMEIR, celui-ci en blouse blanche et brassard réglementaire de la Croix-Rouge, effectuent-ils quotidiennement un aller-retour jusqu'en ville, par le détour de la Kasapa et du Golf. Cette fois, ils ont chargé le véhicule de trois fûts d'eau potable et d'un peu de ravitaillement, pour eux-mêmes et les voisins.

Pour ne pas devoir passer par le Guest House de la Sabena, occupé par les Ethiopiens, ni par la nouvelle clinique inachevée qui risque d'être prise sous le feu des mortiers et des mitrailleuses, ils ont pris l'habitude, au débouché de la route de la Kasapa, au camp Simonet, de prendre un chemin relativement carrossable qui passe à proximité de l'ancien hippodrome, et les conduit non loin de leur maison. M. LIPPERT (belge, 34 ans, commerçant) qui désire lui aussi ravitailler des personnes du quartier Uvira, fait caravane avec eux et les suit dans sa voiture.

Vers 15 heures, ils passent au large du camp de police de la Kasapa, dernier endroit où on les voit encore en vie. Ils débouchent au Camp Simonet, pénètrent dans le chemin qui serpente à travers une jungle de termitières, d'arbustes et de très haute herbes, et se trouvent brusquement nez-à-nez avec une patrouille d'Ethiopiens. Ceux-ci les font stopper ; ils descendent, esquissent peut-être un mouvement de fuite et sont abattus puis achevés.

Les soudards éthiopiens se débarrassent des cadavres en les jetant dans un ancien trou de carrière devenu un étang. Et depuis lors ce sont des Onusiens qui déambulent dans les deux véhicules intacts : les Onusiens se sont contentés de barrer l'indication

« Université de l'Etat » de trois traits noirs et de la remplacer par l'inscription « O.N.U. » (Note : dans tout pays civilisé, le chauffeur serait arrêté sous l'inculpation de meurtre ou de recel !)

Le 14 février 1962, soit deux mois plus tard, sur les indications d'une radiesthésiste d'Elisabethville travaillant sur plan, une nouvelle battue est organisée par le Service Médical et la Croix-Rouge du Katanga, avec la collaboration du bataillon suédois et les corps sont miraculeusement retrouvés dans un coin de l'étang, sous quelques pelletées de terre et de feuilles mortes et sous quelques branchages destinés à camoufler le site, à demi-immergés par l'eau de l'étang, grossie par les pluies incessantes.

Les cadavres de MM. VERMEIR et LIPPERT sont en tête-bèche, celui de M. COUREAUX est à un bout, en angle aigu. Ils sont vêtus, mais les poches sont retournées ; bagues, alliances et montres ont été volées. Réaction des Suédois : « ce vol sordide indique que ce sont des Ethiopiens qui ont fait le coup ! »

Bilan : 3 civils européens, dont un protégé par le brassard de la Croix-Rouge, abattus sans armes et dépouillés par des mercenaires éthiopiens. L'un tué d'une balle à la mâchoire et d'une balle au cœur ; l'autre d'une balle au poumon droit et d'une balle tirée dans la bouche ; le troisième d'une balle explosive au poumon droit.

4. *Le 13 décembre 1961 :*

une jeep bâchée de bleu, pilotée par Monsieur PAYEN, accompagné de Monsieur et de Madame Willy SERVAIS, ainsi que de Madame MERCIER, réfugiés au collège, tente par le détour de la Kasapa d'atteindre l'établissement « Tabarin » situé non loin du futur nouvel hôpital Reine Elisabeth. Les SERVAIS espéraient y récupérer leurs papiers d'identité ainsi qu'une partie de l'important ravitaillement abandonné dans leur établissement qu'ils ont fui à cause des combats.

Selon les renseignements qu'ils avaient pu recueillir, le secteur est calme ; vers 16 h. 15, ils parviennent au poste de police de la Kasapa 2, où on leur confirme que tout est tranquille. Par l'avenue d'Uvira, la jeep poursuit sa route en direction du futur hôpital (qui sert d'hôtel depuis juillet 1960).

Soudain Monsieur SERVAIS aperçoit un véhicule blanc des forces onusiennes arrêté près de l'auvent d'entrée de l'hôpital. Des mercenaires éthiopiens se montrent, menaçants. Monsieur PAYEN sort de la jeep, fait signe avec un mouchoir blanc qu'il désire passer ; les éthiopiens font de grands gestes de dénégation et les invitent à faire demi-tour. La jeep amorce son virage, et à ce moment, du véhicule blanc un soudard éthiopien tire et abat d'une balle dans la nuque Madame SERVAIS (Française, 36 ans, née Henriette BARATELLA) qui s'effondre. En ressortant, la balle explose et réduit en bouillie le bas du visage, des ailes du nez jusqu'au menton.

Tandis que ses compagnons sautent de la jeep pour se mettre à l'abri, Monsieur SERVAIS bondit au volant et ramène à toute allure jusqu'au camp de police de la Kasapa, sa femme qui râle et décède presque immédiatement. Le cadavre est amené vers 19 heures à la morgue.

Bilan : une Européenne, sans armes, traîtreusement assassinée par un soudard éthiopien, alors que la jeep obtempérait aux ordres donnés.

5. *Le 13 décembre 1961 :*

à 14 h. 05 très précises, une ambulance de la Croix-Rouge quitte la permanence de la Croix-Rouge à la Clinique Reine Elisabeth. Monsieur Georges OLIVET (Suisse, 34 ans), délégué de la Croix-Rouge Internationale, accompagné de Madame Nicole VROONEN (Belge, 35 ans), ambulancière et de Monsieur Sijtse SMEDING (Néerlandais, 25 ans), chauffeur-ambulancier, se rend au Quartier Général de l'O.N.U. y chercher l'autorisation de passer au Square Uvira pour tenter d'y organiser le ravitaillement ou l'évacuation des familles, dont plusieurs nombreuses, coincées depuis 8 jours dans ce quartier particulièrement menacé.

Le laisser-passer sans doute obtenu, ces trois héros parviennent au square Uvira, s'engagent dans l'avenue de Redjaf, prennent contact avec plusieurs familles, et veulent continuer leur tournée, malgré le pressant avis contraire de celles-ci qui leur conseillent de se méfier, le secteur étant plein d'Ethiopiens qui tirent à vue sur n'importe qui et sur n'importe quoi. Ils

s'obstinent cependant, vont jusqu'au-delà du tournant, reviennent, repassent une seconde fois, mais, à la jonction de l'avenue Redjaf et du boulevard Baudouin, tombent sur une bande d'Ethiopiens qui les arrêtent ; Monsieur OLIVET descend, discute avec eux et finalement remonte dans l'ambulance, ainsi que deux mercenaires éthiopiens qui se placent dans le véhicule derrière les ambulanciers, les menaçant de leurs armes. L'ambulance rebrousse chemin, tourne à droite par la route de terre qui mène directement au Guest-House de la Sabena.

Sur tout ce qui précède, les témoignages nombreux concordent, ainsi que sur le fait que le secteur était complètement abandonné par les forces katangaises.

Il est 15 heures environ. On suppose que les ambulanciers ont eu d'un poste éthiopien l'autorisation de poursuivre leur route via le détour de la Kasapa, par l'avenue des Aviateurs.

Soudain, de la gauche et par devant, le feu est ouvert sur eux, blessant notamment de deux balles à l'épaule gauche le chauffeur M. SMEDING ; l'ambulance porte les traces d'une douzaine d'impacts de balles.

Par réflexe, le chauffeur trouve la force de virer à droite, dans un large chemin menant à l'ancienne aérogare et s'arrête vingt mètres plus loin. Les ambulanciers descendent, les assaillants se rendent probablement compte de la terrible erreur commise en faisant feu sur des membres de la Croix-Rouge et par crainte sans doute de la Cour Martiale, décident de compléter leur forfait tout en tentant de le camoufler ; de droite, deux rockets de bazooka sont tirés sur l'ambulance à l'arrêt. Ce qui explique que les deux coups aient pu être placés si près l'un de l'autre, presque au même endroit.

(Une autre possibilité a été envisagée : qu'après la mitraillade, l'ambulance ait stoppé sur l'Avenue des Aviateurs, puis ait été amenée ainsi que les victimes, par les assaillants jusque dans le chemin, où l'on devait les retrouver 11 jours plus tard.)

Quoi qu'il en soit, M. SMEDING a le crâne emporté, la plaie horrible se prolongeant sur la nuque et le haut du dos ; Madame

Madame VROONEN, ambulancière de la Croix-Rouge, assassinée en compagnie de M. OLIVET, délégué de la Croix-Rouge Internationale, et de M. SMEDING, chauffeur de l'ambulance, par les mercenaires éthiopiens de l'O.N.U., le 13 décembre 1961.

Photo A.P.

Une sœur dépose le drapeau de la Croix-Rouge sur le cercueil de M. OLIVET, avant son enterrement provisoire à Elisabethville, le 23 décembre. A l'arrière plan le cercueil de M. SMEDING.

VROONEN est criblée d'une centaine d'éclats avec brûlures à l'emporte-pièce, notamment dans le dos, l'abdomen, la base du sternum, les cuisses ; et Monsieur OLIVET, d'une quarantaine d'éclats, avec brûlures à l'emporte-pièce, notamment au crâne, à la nuque et aux cuisses (qui présentent chacune une vaste plaie) et à l'avant-bras droit ainsi qu'au poignet, éclaté avec énorme plaie.

Ce n'est que le 23 décembre 1961, soit onze jours plus tard, que les ambulances de la Croix-Rouge reçurent de l'O.N.U. l'autorisation d'aller relever les cadavres, repérés au début d'une allée qui de l'avenue des Aviateurs mène à droite vers l'ancien aérodrome. Ils gisent dans le fossé latéral, recouverts d'une mince couche de terre. Sur le cadavre de Monsieur OLIVET sont posés un casque de Croix-Rouge et son drapeau personnel de délégué de la Croix-Rouge Internationale.

Le véhicule, dont 3 pneus n'ont pas fondu sous l'effet de la chaleur, montre par plages des traces d'incendie ; la clé de contact est toujours en position d'allumage ; il reste un peu d'essence dans le réservoir. A part les éclats brûlants décrits, les corps et les vêtements n'ont pas subi l'action d'une flamme. La

L'ambulance de M. OLIVET, délégué de la Croix-Rouge Internationale, où furent également assassinés Mme VROONEN et M. SMEDING, après un mitraillage et une attaque au bazooka par les mercenaires éthiopiens de l'O.N.U.

(suite épisode ambulance Olivet) ...

Le véhicule, dont 3 pneus n'ont pas fondu sous l'effet de la chaleur, montre par plages des traces d'incendie ; la clé de contact est toujours en position d'allumage ; il reste un peu d'essence dans le réservoir. A part les éclats brûlants décrits, les corps et les vêtements n'ont pas subi l'action d'une flamme. La

L'ambulance de M. OLIVET, délégué de la Croix-Rouge Internationale, où furent également assassinés Mme VROONEN et M. SMEDING, après un mitraillage et une attaque au bazooka par les mercenaires éthiopiens de l'O.N.U.

vitre du pare-brise avant, percée d'un trou de balle à peu près au niveau de l'épaule gauche du chauffeur, a été enlevée ainsi que le toit du véhicule, après la découverte de celui-ci. Il existe heureusement une photo qui montre encore la vitre et le toit (voir page 76).

Ce camouflage par bazooka, ces enlèvements, le long retard prouvent assez le grand embarras des onusiens attérés par ce « big mistake ». Selon de nombreux témoignages, il semble bien que seuls des Ethiopiens étaient présents dans le secteur. Les Katangais d'ailleurs connaissent bien leurs ambulances et les respectent.

Le communiqué de l'O.N.U. publié le jour de la découverte « officielle » des corps contredit quelque peu les communiqués antérieurs où l'O.N.U. affirmait que l'ambulance avait été kidnappée par de prétendus mercenaires européens des Forces Katangaises ; cette fois, l'O.N.U. fait marche arrière et parle de feux croisés. C'est un début d'aveu.

Bilan : trois civils au grand cœur, membres de la Croix-Rouge, sauvagement massacrés par des soudards éthiopiens.

Note : Il est de notoriété publique qu'une grosse partie du contingent éthiopien est constituée par des pelotons disciplinaires ! Cette assertion mérite d'être vérifiée. Elle explique la différence de comportement de certaines sections éthiopiennes, relativement correctes et des autres, manifestement constituées de l'arrière-lie d'une population. S'il en est vraiment ainsi, l'O.N.U. doit être blâmée pour n'avoir pas exigé que ses troupes soient constituées de soldats d'élite, dignes d'une organisation internationale de paix. Quoi qu'il arrive, c'est aux troupes de l'O.N.U. de montrer du fair-play et de montrer l'exemple à des populations en bonne voie de civilisation.

6. *Le 15 décembre 1961 :*

Monsieur Ghislain TSHIBAMBA, employé de la Sogelec, habitant avec sa famille un logement du quartier Uvira, non loin de son lieu de travail, obtient des autorités de l'O.N.U. l'autorisation écrite de demeurer dans sa maison et un laissez-passer.

Ce même jour, une patrouille éthiopienne pénètre dans sa maison sous le prétexte d'un contrôle quelconque. Il lui montre son précieux papier. Peu après, une seconde bande d'Ethiopiens, en quête de rapine (tout le quartier a été pillé par les mercenaires éthiopiens, de même que le quartier des Roches), survient à son tour, mais au vu du papier s'en va.

Enfin se présente une troisième troupe d'Ethiopiens, plus menaçante. Monsieur TSHIBAMBA, méfiant, ne les laisse pas entrer ; les soudards forcent la porte et l'abattent dans sa cuisine ; ainsi que son épouse légitime, Madame Suzanna KABENA, d'une rafale de mitraillette qui leur brise les jambes. Ils sont délestés, la maison pillée. La bande s'en va, mais revient plus tard achever le blessé. Tout ceci est rapporté par la seconde femme, concubine de Monsieur TSHIBAMBA, échappée à cette tuerie.

Bilan : deux paisibles civils katangais, sans défense et avec protection garantie de l'O.N.U., sauvagement massacrés par les reîtres éthiopiens.

7. *Le 15 décembre 1961 :*

Monsieur Guy DE DEKEN (Belge, 40 ans), profitant d'une accalmie dans le secteur du square Uvira, sort de la maison de son cousin Monsieur SMITH Sheridan, où il a reçu l'hospitalité ; il va vers sa voiture chargée de pas mal de ses objets personnels, y prend un roman anglais, constate un mouvement suspect derrière lui et se précipite vers la maison, laissant la portière de sa voiture ouverte. Il a été vu abattu à courte distance par un mercenaire éthiopien, d'une balle pénétrée sous l'épaule droite en direction du cœur. On relève deux jours plus tard le cadavre de Monsieur DE DEKEN, son livre à portée de la main. Entretemps, dans la nuit sans doute, le bras gauche a été dépecé au couteau ou à la machette aiguisée, depuis l'épaule jusqu'au coude. On incrimine des Baluba cannibales, qui participent aux pillages (?)

Bilan : un civil européen pacifique, abattu sans motif plausible et sans sommations, par un soudard éthiopien.

Cette histoire est inéxacte, deux jours plus tard le corps avait déjà été déplacé de 3à4 mètres et mordu à l'épaule par des chiens sauvages, lors de l'assassinat il y avait aussi 2 civils "blancs et armés" avec les Ethiopiens.. Pas des Balubas dans ce coin!!! Beaucoup de mes déclarations n'ont pas été reprises par l'ONU!

M. Guy DE DEKEN, assasiné par l'O.N.U.

8. *Le 15 décembre 1961 :*

Messieurs Guy STUTTERHEIM (Belge, 31 ans) et Marc BEUGNIES (Belge, 38 ans), agents de la SAFRICAS, après avoir été au ravitaillement, décident de rester ensemble, dans l'appartement du premier nommé, à la Résidence Rose, immeuble à appartements qui fait le coin du boulevard Astrid et de l'avenue Leplae.

La plupart des voisins ont cherché refuge dans d'autres quartiers. Il est 14 heures ; un ami téléphone en leur suggérant de ne pas rester là, vu le danger éventuel. Ils répondent qu'ils préfèrent rester pour garder l'appartement et tenter ainsi, par leur présence, d'empêcher le pillage éventuel de l'immeuble.

A 17 h., la même personne retéléphone, mais au lieu de la voix de son ami, entend un tumulte de gens très excités, dans une langue totalement étrangère, qui paraissent en colère, hurlent, font un raffut d'enfer. Que s'est-il passé entretemps ?

L'avance, avenue par avenue, et maison par maison, du bataillon onusien indiqué par les insignes : INDIA-I CR. Des mercenaires du premier régiment gurkha !

Ils ont envahi la Résidence Rose, découvert ses occupants et les ont faits prisonniers. Les prenant sans doute pour des mercenaires ou des francs-tireurs, ils leur font subir un interrogatoire serré, avec des coups de poing, de crosse, de bâton, ou de matraque et des coups de pied. On lie les poignets de Monsieur STUTTERHEIM qui, sans doute, a tenté de se défendre. Et

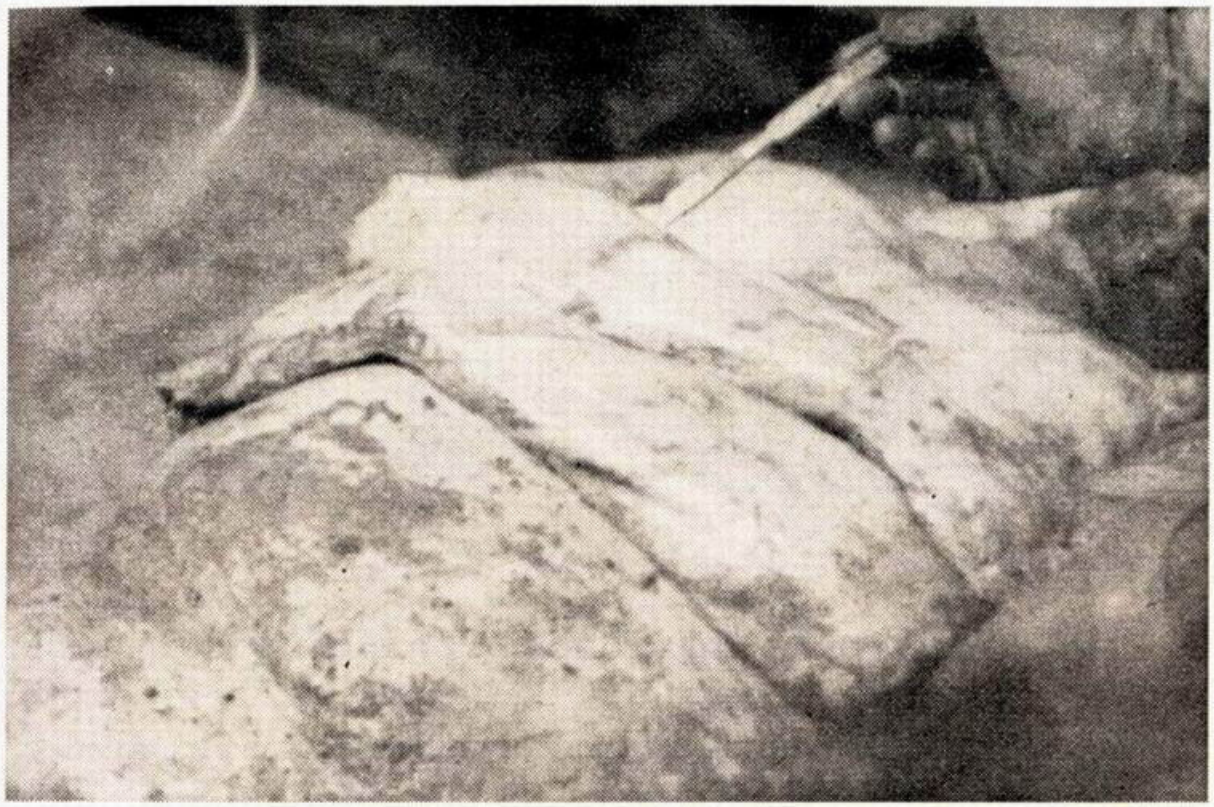

La dépouille mortelle retrouvée de M. STUTTERHEIM porte encore aux avant-bras et aux poignets les traces de ses liens deux mois après le crime odieux des mercenaires gurkhas de l'O.N.U.

finalement, n'ayant pu obtenir de ces paisibles civils les renseignements espérés, ils assassinent Monsieur STUTTERHEIM de deux balles dans la bouche et Monsieur BEUGNIES d'une balle en plein cœur.

Assez ennuyés et encombrés de ces deux cadavres, les Gurkhas tentent de *dissimuler leur crime*. Dans le jardinet en bordure du boulevard Astrid, à droite et derrière un grand rosier buissonneux, ils creusent vers le soir deux tombes peu profondes et très ajustées, ils y déposent les corps de leurs victimes ensevelies dans un drap de lit, et les couvrent de terre, en prenant soin de découper des blocs de gazon qu'ils disposent en un carrelage presque parfait, au niveau du restant de la pelouse.

L'herbe repousse, rien n'est visible, à tel point qu'en fin de janvier, des jardiniers couperont les herbes de la parcelle sans s'apercevoir de quoi que ce soit.

Juste retour des choses : c'est un chien policier d'une escouade suédoise de l'O.N.U. qui tombera en arrêt devant le rosier et donnera l'éveil, à l'occasion d'une battue provoquée par le Service Médical et la Croix-Rouge du Katanga. Au second coup de bêche donné sans beaucoup de conviction, le soulier de Monsieur BEUGNIES apparaît !

Crime particulièrement odieux : sévices graves, assassinat et volonté de dissimuler celui-ci ! Il n'en faut pas plus en Angleterre pour mener les coupables à la potence et à la chaise électrique aux Etats-Unis.

9. *Le 16 décembre 1961 :*

le triple assassinat particulièrement odieux de trois personnes âgées devait faire la gloire immortelle de l'O.N.U.

Depuis bien avant l'aube, des camions de l'O.N.U. transportant des troupes éthiopiennes font mouvement sur une piste qui longe une ligne de transport de force électrique. La villa de Monsieur DERRIKS, directeur de l'Union Minière, est sise à 100 mètres environ de cette piste.

On y accède habituellement par l'avenue de Ruwe, qui au-delà d'un petit pont sur la Lubumbashi se prolonge par une petite route privée.

Le second boy de Monsieur DERRIKS, Monsieur André KAPENGA, témoin, rapporte que rien de spécial n'est arrivé jusqu'à 13 h. 45. A ce moment, le vieux cuisinier, Monsieur Jean FIMBO, vient d'apporter au salon le café que s'apprêtent à déguster Monsieur Guillaume DERRIKS (Belge, 60 ans) et sa vieille maman (87 ans) qui habite avec lui.

A ce moment, un blindé onusien a pris position sur la piste de la ligne de force et tire à la mitrailleuse vers l'autre versant de la vallée de la Lubumbashi. Le tir ayant pris fin, des mercenaires éthiopiens pénètrent dans le jardin, venant du quartier des Roches, mitraillent les deux voitures au repos dans le garage.

M. Guillaume DERRIKS (60 ans) et sa vieille maman (87 ans)
lors de leur dernier embarquement pour le Katanga.

Le boy André KAPENGA, affolé, s'enferme à clé dans le magasin à vivre attenant à la cuisine. Les Ethiopiens montent l'escalier menant du garage à la cuisine, abattent d'une rafale de mitraillette, Monsieur Jean FIMBO, qui s'est réfugié sous l'évier

A droite : Traces de balles, notamment de balles explosives, dans la pièce où furent assassinés M. et M^me^ DERRIKS.

A gauche : Endroit où fut abattu leur fidèle serviteur FIMBO qui s'était réfugié sous l'évier.

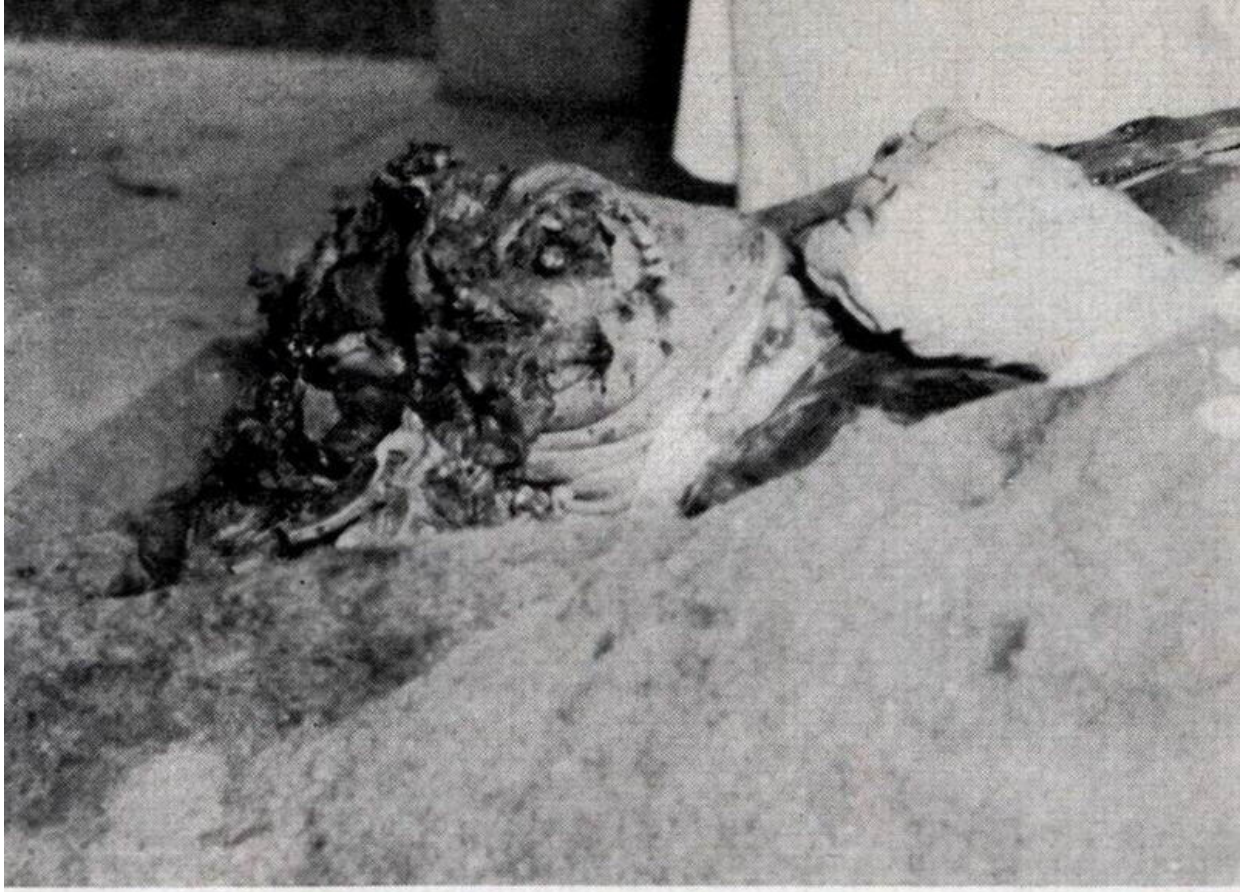

M. Guillaume DERRIKS, la tête fracassée par une rafale à bout portant des vaillants casques bleus éthiopiens

et sa vieille maman M^me^ DERRIKS (87 ans) la gorge tranchée par une autre rafale de ces « valeureux soldats de la Paix ! ».

(une série de balles en sautoir, d'une épaule à la cuisse opposée), pénètrent dans le salon où Monsieur DERRIKS qui s'écrie : « Not me », est abattu d'une balle (retrouvée dans la région de la rate) et achevé d'une rafale qui lui emporte la moitié de la face et du crâne.

Quelques secondes plus tard, une troisième rafale atteint Madame DERRIKS au sein droit (la balle ressort par le flanc gauche) et au cou, lui sectionnant les carotides, la trachée et l'œsophage.

Vers 17 heures, le boy Kapenga entend les soldats qui pénètrent à nouveau dans la villa, où ils circulent et pillent quelque peu avant de se retirer. Peu après, Monsieur KAPENGA s'aventure hors de sa cachette et horrifié à la vue des trois cadavres, court se cacher dans une soupente du toit.

Le lendemain matin, à l'appel du chauffeur de Monsieur DERRIKS, il descend et part avec lui ; le docteur FEUILLAT et Monsieur DEWELF, venus apporter du pain à la famille DERRIKS, découvrent le carnage et donnent l'alarme.

Bilan : deux civils européens âgés, sympathiquement connus pour leur générosité, un vieux et fidèle domestique katangais (30 ans de service) sauvagement assassinés par des reîtres éthiopiens de l'O.N.U. La vieille Madame DERRIKS était évidemment le prototype des mercenaires que les contingents de l'O.N.U. se vanteront d'avoir abattus !

10. *Le 18 décembre 1961 :*

roulant en jeep sur la route de la Munama avec deux journalistes américains, Monsieur FAVRE, fonctionnaire civil (Suisse, 33 ans) est abattu sans sommations par un rocket de bazooka manié par des mercenaires suédois de l'O.N.U. Les journalistes ne furent que blessés et emportés à l'hôpital de l'O.N.U. Autre « big mistake » très embarrassant pour l'O.N.U., qui se défend en prétendant que toute jeep est considérée d'office comme un véhicule militaire ennemi, qu'il s'agit de mettre hors combat avant qu'elle-même ne fasse des dégâts !

Bilan : un Européen sans armes, assassiné par des reîtres suédois, sans motif plausible et sans sommations.

11. *Le 19 décembre 1961 :*

Monsieur ALAZRAKI (colon belge, 30 ans) accompagné de sa belle-mère, Madame WAUTERS-SADAUNE, descend l'avenue des Usines dans sa voiture dans le but d'aller chercher du pain à la boulangerie improvisée de l'Union Minière.

Au carrefour des avenues Lubumbashi, du Parc et du Radium, la voiture est mitraillée sans sommations par une bande de mercenaires éthiopiens embusqués derrière l'abri pour écoliers (arrêt du bus scolaire).

Madame WAUTERS est légèrement blessée à la jambe, tandis que Monsieur ALAZRAKI a la cuisse brisée avec fracas osseux. Il parvient cependant à virer et à stopper son véhicule entre deux parcelles résidentielles. Madame WAUTERS, pendant qu'elle s'enfuit vers une maison voisine entend les soudards éthiopiens achever son beau-fils ; celui-ci est assassiné d'une balle tirée à bout portant dans le sommet du crâne. Monsieur ALAZRAKI tentait, en rampant et en traînant sa cuisse fracturée, de se mettre à l'abri derrière une niche à chien.

M. ALAZRAKI, blessé, lâchement achevé par les sauvages onusiens.

Peu après, une voiture pilotée par Monsieur Pierre CUYT (Belge, 40 ans) accompagné de Messieurs Jacques DRUGMANT (Belge, 38 ans) et Georges VANDEPUT (Belge, 35 ans), tous trois agents de l'Union Minière, qui allaient s'approvisionner en pain et en pétrole au magasin improvisé de leur Société, est mitraillée presque au même endroit par la même bande d'assassins éthiopiens (témoignage de Monsieur X. qui, des fenêtres de sa maison, a assisté au drame).

Tentèrent-ils de s'échapper du véhicule ? Monsieur X ne peut voir la suite, ayant dû lui-même se mettre à l'abri, les maisons du carrefour étant à leur tour mitraillées. Toujours est-il qu'on retrouve par hasard le corps de Monsieur DRUGMANT le lendemain dans une parcelle de l'avenue du Radium, où il s'est traîné, atteint d'une fracture ouverte par balle du coup-de-pied droit, d'une balle pénétrée par le sein droit jusqu'à l'hémiabdomen gauche, d'une balle à la joue gauche, d'une autre à la cuisse gauche (extraite à l'autopsie) et de deux balles ayant éraflé le front et le cou.

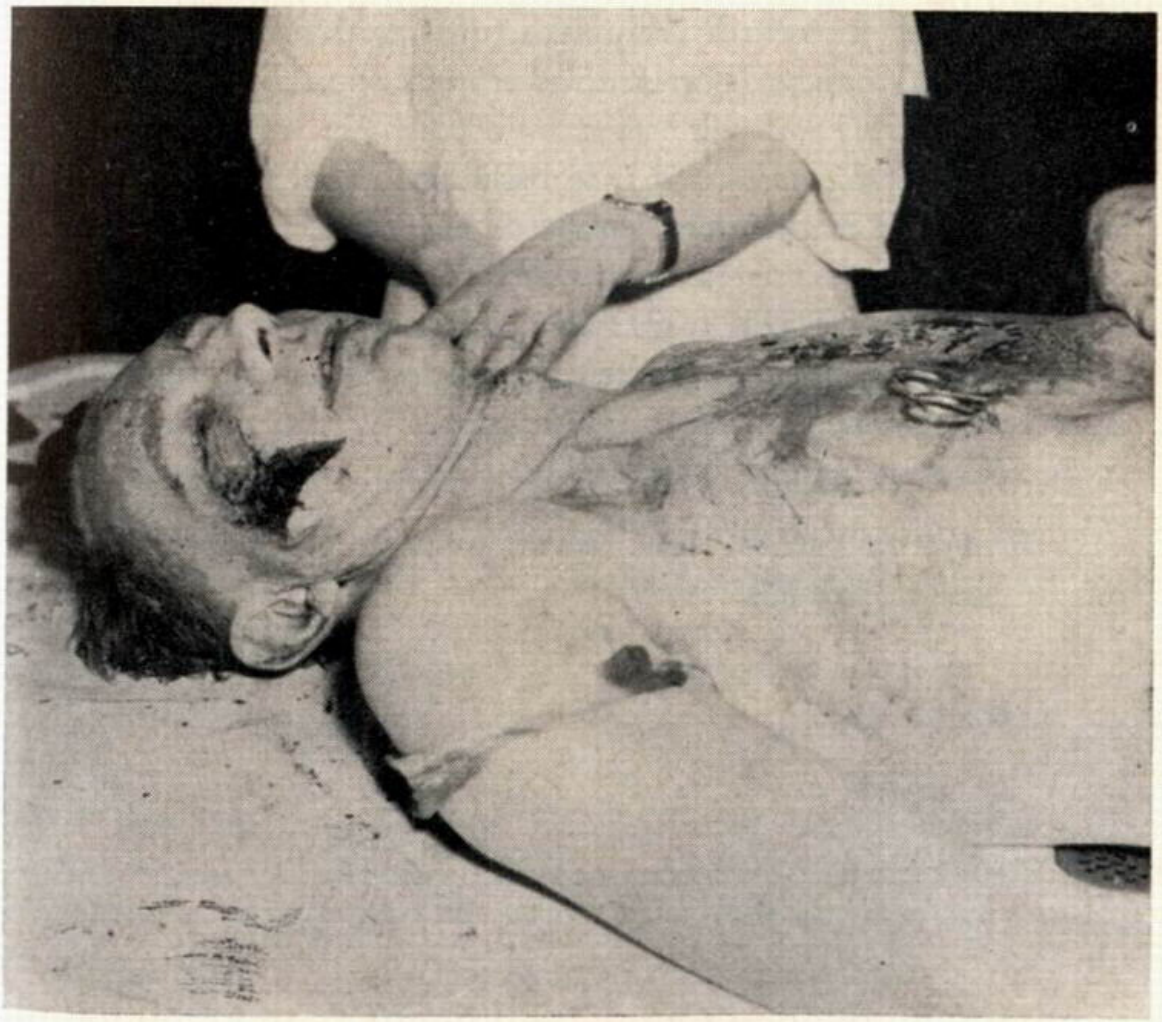

Assassiné par l'O.N.U.

Le corps de Monsieur VANDEPUT devait être relevé dans le canal de dérivation de la Lubumbashi, le 22 décembre 1961 ; il avait été tué d'une balle en plein cœur et jeté dans le canal par ses meurtriers.

Le même jour encore, le cadavre de Monsieur CUYT était relevé dans la Lubumbashi ; il présentait une vaste brêche par balle à la partie antérieure du cou, avec section des carotides, de la trachée, etc.

Toujours le 19 décembre, vers le même moment, une camionnette du B.C.K. conduite par Monsieur Eric DE RIJCKERE, agent du B.C.K. (Belge, 40 ans), qui se rendait à la gare de la Lubumbashi, est prise presque au même endroit sous le feu des mêmes mercenaires éthiopiens. Blessé d'une balle à l'abdomen, au niveau du cœcum, achevé d'une balle à la tempe gauche, Monsieur DE RIJCKERE est jeté dans le canal de la Lubumbashi.

Bilan : Cinq Européens, vaquant sans armes à de paisibles occupations, sont assassinés sans motif plausible et sans sommations par les reîtres éthiopiens, qui les dépouillent de leurs alliances, montres, portefeuilles et autres objets.

12. *Le 19 décembre 1961,* le bataillon irlandais donne l'assaut au camp du B.C.K., sis dans l'angle de l'avenue du Luxembourg et de la chaussée de Kasenga. Un vieux travailleur, à moitié impotent, M. SUNDA KATSHEKEKE, gardé par pitié sur les listes de paie, et ayant pour occupation la surveillance des W.C., est surpris seul dans sa maisonnette. Affolé, ayant perdu la tête, il brandit un couteau dans sa main branlante. Il est abattu !

Bilan : un pauvre vieux, qu'on pouvait facilement désarmer est tué par les Irlandais.

TUES

BILAN GENERAL DE DECEMBRE 1961

Sur 141 cadavres des événements de décembre relevés jusqu'au 28 février 1962, 32 sont ceux d'Européens, dont 4 femmes et 1 celui d'un Goanais.

De ces 32, deux seulement étaient des *volontaires* de la Garde Nationale Katangaise, *tués en uniforme* au combat. Volontaires, et non mercenaires, car il s'agit de colons nés ou vivant depuis longtemps au Katanga, devenu leur patrie ; écœurés des meutres, pillages, vols et exactions de l'O.N.U., ils se sont considérés *en état de légitime défense,* se sont engagés sans solde et ont combattu aux côtés de leurs compatriotes noirs Katangais pour défendre leurs foyers menacés. Aucun d'eux, n'était militaire de carrière.

Sur les 30 civils européens, 6 ont été tués par des mortiers dont l'origine n'a pas encore pu être établie avec certitude, 1 tué par balle perdue semble-t-il, 1 probablement abattu dans sa voiture par un blindé suédois et carbonisé (les témoignages sont encore insuffisants) et *22 indubitablement assassinés* par la soldatesque onusienne.

La liste n'est pas close, hélas ! Il reste 2 Européens disparus, dont on a tout lieu de croire qu'ils ont eux aussi été massacrés par les reîtres éthiopiens.

22 sur 30 civils, cela fait 73 % d'assassinés ; 24 sur 32, cela fait 75 %, soit 3 crimes sur 4 civils tués !

Le Goanais doit être mis, hélas, au compte des soldats katangais, son origine indienne l'ayant fait soupçonner d'espionnage. Un crime donc, un seul, est à porter au passif katangais ; nous le regrettons, mais regrettons encore plus les 22 crimes de l'O.N.U. Un crime au passif d'une nation prétendument sous-civilisée et 22 au passif d'une organisation internationale faite pour défendre la paix et la civilisation, avec le palmarès suivant : 15 assassinats d'Européens par des onusiens éthiopiens, 6 par des onusiens du groupe fourni par l'Inde, et 1 par des onusiens européens.

Sur 108 cadavres de Katangais ou de Nord-Rhodésiens, 54 sont ceux de soldats et policiers morts au combat ; des 54 civils, 13 dont 1 femme, ont été assassinés par les mercenaires onusiens, soit 24 %.

Photo U.P.I.

8 décembre 1961, à l'hôpital Reine Elisabeth, pris lui-même sous le feu des Onusiens, on enterre un enfant katangais tué par les casques bleus.

Photo U.P.I.

5 décembre 1961, l'O.N.U. déclenche la guerre. Premières victimes : ces réfugiés africains dont le camion fut touché de plein fouet par le tir des casques bleus.

Photo U.P.I.

L'ambulance et les Européens qui s'efforcèrent d'évacuer les blessés de cette odieuse attaque furent eux-mêmes constamment sous le feu des mercenaires au casque bleu.

TUES

BILAN GENERAL DE : SEPTEMBRE

Le 13 septembre 1961, le centraliste civil KASAMBA, Emmanuel est abattu à son standard téléphonique à la Poste, par les mercenaires de l'O.N.U. qui attaquent et envahissent ce bâtiment strictement civil.

Le même jour, Monsieur KESTEMONT, agent de la Banque Belge d'Afrique (civil belge sans armes) qu'amène au coin de la place de la Poste une curiosité peut-être non indiquée, est abattu par les mercenaires de l'O.N.U.

Le même matin, une jeep de policiers qui passe à vive allure à gauche de la Poste, est prise sous le feu des Onusiens. Pneus crevés, chauffeur atteint, la jeep s'écrase contre un poteau électrique. Les quatre policiers blessés sont achevés l'un après l'autre, au moindre mouvement qu'ils font (témoignage du Docteur X, rentré en Belgique, qui a assisté à la tuerie et a pu la photographier).

Le 15 septembre, trois personnes pacifiques sont abattues sans motif par des « snipers » de l'O.N.U., juchés à l'étage de la Poste ou de certains immeubles voisins qu'ils occupent :

Monsieur KIPILIPILI, agent de la Seven Seas Air Lines, alors qu'il passe à bicyclette devant le bureau de police ;

L'étudiant MUTEBA, samaritain de la Croix-Rouge, alors qu'il passe au coin du carrefour de l'avenue Moero et de l'avenue Mgr de Hemptinne ;

Monsieur POWIS de TENBOSSCHE (Belge, fonctionnaire du service de l'Information), alors qu'il pénètre dans la boulangerie Marucchi pour y acheter du pain.

Ces « snipers » de l'O.N.U. n'ont apparemment pas d'autre motif de tuer ainsi à l'improviste et sans sommations que de terroriser la population civile en tirant sur de paisibles citoyens, vaquant à leurs occupations, comme on tire sur des pigeons au stand de tir !!!

BLESSURES

Article 3 (suite) :

Sont prohibées les atteintes à l'intégrité corporelle.

Septembre 1961

Au cours des combats de septembre, 20 civils katangais et 9 civils européens ont été grièvement blessés à Elisabethville, dont plusieurs par les tirs terroristes des « snipers » de l'O.N.U. embusqués à la Poste et dans les bâtiments voisins. Voici quelques récits caractéristiques :

Photo A.P.

Le 14 septembre, à 9 heures du matin,

L'infirmier Moïse SONDA, en blouse blanche et avec le brassard de la Croix-Rouge, est mitraillé et gravement blessé à la jambe droite par les mercenaires de l'O.N.U., place de la Poste, alors qu'il sort d'une voiture-ambulance pour relever des blessés. Il dut être amputé de la jambe.

Au 22 décembre, le bilan des blessés s'établissait comme suit à Elisabethville : 401, dont 179 soldats et policiers katangais, 174 civils katangais et 48 civils européens (20 durent être hospitalisés, soit 13 hommes et 7 femmes). Tous les blessés katangais durent être hospitalisés.

Le pourcentage des civils blessés dépasse celui des militaires : 55 %. La plupart ont été blessés par des éclats de mortiers ou des balles perdues. Quelques-uns cependant ont été délibérément blessés par des mercenaires de l'O.N.U. Nous donnons ci-après le récit, dont les témoignages sont sûrs, des méfaits parvenus à notre connaissance.

Le 5 décembre, à 13 h. 20, Monsieur Pierre HUTIN (agent de l'U.M.H.K.) se rend dans sa voiture Opel Kapitan, avec Madame ADRIAENSSEN (agent de la Comelco) à la maison de cette dernière, sise au n° 2074 avenue de Redjaf, à hauteur du futur nouvel hôpital. Elle désire y prendre certains objets personnels.

Un barrage de soldats katangais autorise le passage mais empêche leur retour, vu le combat qui vient de débuter. A 18 heures, ils reçoivent la permission de retourner en ville par les avenues Redjaf et Leplae.

Méfiant, Monsieur HUTIN roule très lentement, lorsqu'à 200 mètres environ du croisement des avenues Stanley et Leplae, des mercenaires indiens de l'O.N.U. ouvrent le feu sur la voiture qui se renverse à moitié dans le fossé latéral. Le conducteur se couche sur le plancher de l'Opel, Madame ADRIAENSSEN sur la banquette. La mitraillade sur la voiture se poursuit, la portière coincée étant restée mi-ouverte, avec le plafonnier dès lors allumé, Monsieur HUTIN finit par être atteint au talon (éclatement du calcanéum et déchirure du tendon d'Achille), Madame ADRIAENSSEN est légèrement blessée à la tempe.

Tous deux demeurent tapis, sans bouger, dans la voiture jusqu'au lendemain matin à 8 heures, où ils sont enfin relevés par une ambulance qui les emporte à la Clinique Reine Elisabeth.

Le 7 décembre, à 9 heures,

Bavardant avec deux messieurs dans le jardin de la maison sise au nº 2, avenue Lemaire, alors que tout est calme dans le quartier et que les voitures circulent librement, Mme VAN GOIDSENHOVEN est blessée d'une balle à l'épaule droite, tirée délibérément par un mercenaire onusien du camp Fromont.

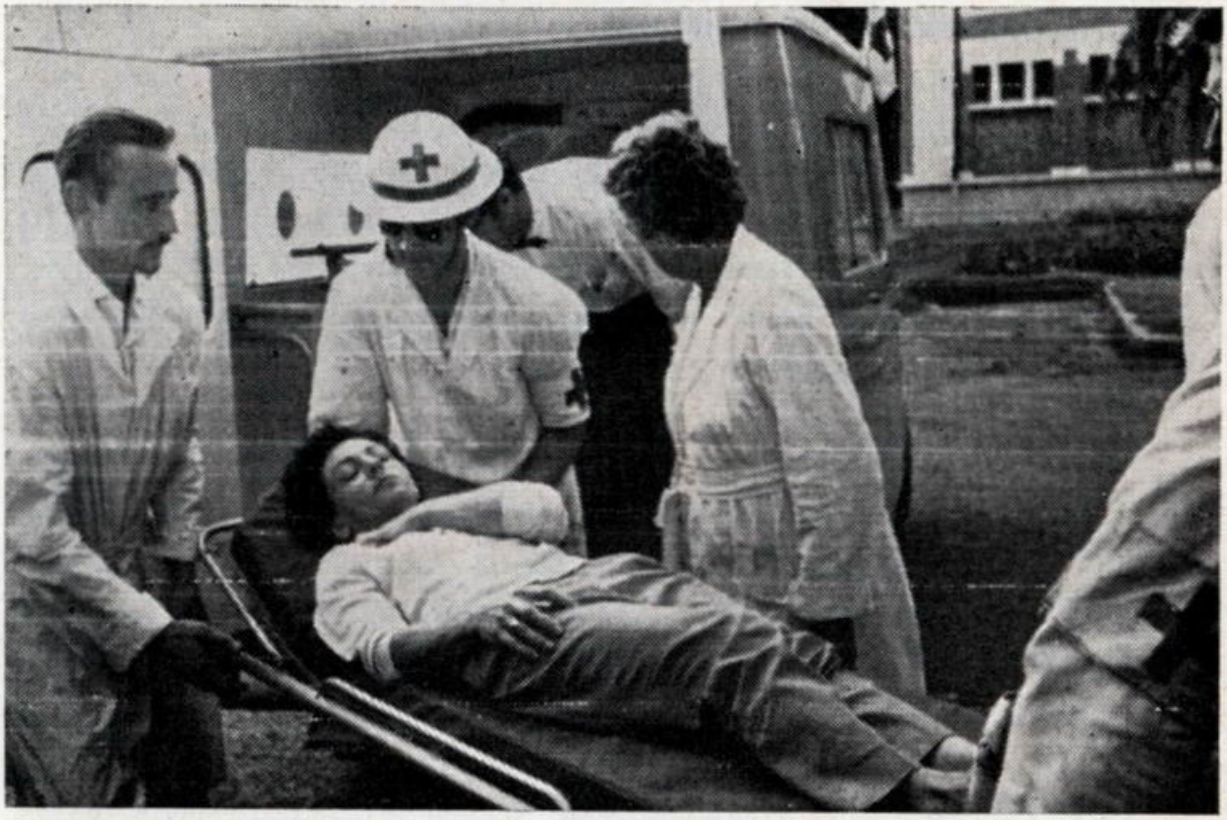

Tir au pigeon . . . Photo A.P.
Mme VAN GOIDSENHOVEN blessée à l'épaule droite d'une balle tirée délibérément par un mercenaire onusien est évacuée en ambulance vers l'hôpital.

Le 9 décembre, vers 15 h. 30, Madame SZELES et sa mère, Madame SZIGETHY (79 ans), demeurant au nº 1917 avenue Stanley, dans la maison du docteur SZELES (maison nettement indiquée par des croix rouges comme étant celle d'un médecin), entendent s'approcher un convoi automobile des forces onusiennes. Rendues méfiantes car à quatre reprises déjà leur maison a été mitraillée au passage d'autres convois onusiens les jours précédents, les deux dames se réfugient dans le corridor. Cette fois ce sont des grenades qui sont lancées sans motif plausible, sinon la crainte panique de « mercenaires » fantômes, sur cette habitation paisible, et Madame SZELES est blessée à la cuisse par un éclat de grenade.

Le 12 décembre, à 17 h. 30, Madame VISSE, ayant passé un tablier jaune très voyant (pour qu'on voie bien qu'il s'agit

d'une femme), sort de sa maison, sise au nº 2223 de la chaussée de Kasenga, pour aller demander du secours aux Irlandais de l'O.N.U. casernés dans la ferme Spandre. Levant les bras, elle atteint la limite de sa parcelle ; un mercenaire irlandais, à partir du camp de police assez proche, à 50 mètres environ, tire délibérément sur elle et la blesse d'une balle à la cuisse.

Le 17 décembre, 150 agents et membres de leurs familles ont passé la nuit précédente dans les caves des bureaux généraux de l'Union Minière, pour ne pas rester isolés dans les quartiers périphériques et pour se protéger des tirs de mortiers.

Ils y passent la journée en attendant d'y passer une nouvelle nuit. C'est dimanche, jour de trêve traditionnel pour les reîtres au Moyen-Age. Mais nous sommes dans une ère de claire civilisation. Dès lors, vers 16 heures, sans avertissement, deux Sabres onusiens attaquent aux rockets les bureaux généraux, en 5 ou 6 passes aériennes, durant au total de 3 à 5 minutes.

On relève par la suite 12 points d'impact. Par miracle, on ne doit regretter aucune perte de vies humaines. Sept personnes sont cependant blessées par des éclats de projectiles ou de vitres : Monsieur et Madame PLETINCKX, Mesdames DE MIDDELEER et BEAUVENT, Messieurs DERIDEAUX, VAN CAUTER et LVOFF.

Le 19 décembre, Madame WAUTERS-SADAUNE, belle-mère de Monsieur Alazraki, est blessée au genou gauche d'une balle tirée par un mercenaire éthiopien, alors qu'elle se rend en voiture avec son gendre chercher du pain à la boulangerie de l'Union Minière. Son beau-fils est blessé et achevé peu après par les soudards éthiopiens (lire plus haut le récit de cet assassinat).

Le même jour, dans l'après-midi, 8 mercenaires éthiopiens pénètrent dans la maison de Monsieur Pierre BAUCHAU, avenue des Roches. Il y demeure avec sa femme et leurs 4 enfants. Ces pillards fouillent la maison de bas en haut, le frappent à coups de crosse, le font tomber dans l'escalier ; il a le pied droit fracturé et est obligé, dans cet état, de marcher 800 mètres pour subir un interrogatoire fantaisiste. Il est dégagé à 11 h. 30 par le colonel MITTRA. Des objets valant au total 120.000 francs ont été emportés par les pillards, le reste en grande partie saccagé.

AUTRES VIOLATIONS

Article 27 :

Les personnes non-combattantes sont protégées contre les violences notamment les viols.

En décembre 1961, nous avons eu connaissance de 3 cas de viol d'européennes commis par des mercenaires onusiens :

Le 20 décembre 1961, 5 soudards éthiopiens rançonnent les habitants de l'avenue B., entrent chez Madame B.; quatre d'entre eux montent la garde dans le jardin tandis que le cinquième entraîne Madame B. dans la maison et la viole. Constat médical effectué peu après par le docteur C.

Le 24 décembre 1961, entre 21 et 23 h. 30, deux soudards irlandais pénètrent dans une maison de la rue de C. et violent successivement Madame N. et Madame A.

Odieuse façon de célébrer la veillée de Noël !

Article 31 :

Aucune contrainte physique ou morale ne peut être exercée sur des personnes non-combattantes.

(Dans les contraintes, nous faisons entrer les arrestations arbitraires et les internements forcés.)

Article 43 :

Les personnes arrêtées ou retenues arbitrairement ont le droit de recourir à un tribunal.

Article 72 :

Les personnes arrêtées ont le droit d'être assistées d'un défenseur, de citer des témoins, etc.

NOTES PRELIMINAIRES

Nous ne discuterons pas le droit des autorités de l'O.N.U. de faire procéder à l'arrestation et l'expulsion des officiers européens, des mercenaires (ou prétendus tels) et des conseillers politiques (ou prétendus tels).

Nous ferons cependant trois remarques :

1) *Il y a la manière de procéder :* celle de l'O.N.U., des mercenaires suédois notamment a été trop souvent la copie servile des méthodes chères à la Gestapo de sinistre mémoire. Arrestations à main armée, brutalités, interdictions d'emporter plus qu'un bagage ridicule ou de régler ses affaires, familles abandonnées, en un mot manque d'humanité et du fair-play qui devrait être la caractéristique de l'O.N.U., même dans ses corvées les plus désagréables. Et n'oublions pas qu'il s'agissait de personnes dont la grande majorité était des gens dignes, honnêtes et honorables.

2) *Il y a l'arbitraire* qui, trop souvent, a présidé au choix des personnes proscrites.

3) Il y a enfin le fait qu'en général ces officiers et ces prétendus conseillers politiques jouaient plutôt un *rôle modérateur* auprès des autorités gouvernementales katangaises. Bien des difficultés eussent été aplanies sans avoir à verser de sang si ces personnes avaient été maintenues en fonctions.

En août et en septembre : pratiquement tous les officiers et conseillers « politiques », ainsi que bon nombre de « mercenaires » avaient été liquidés souvent de la façon élégante que nous avons rappelée dans les notes précédentes.

En décembre : ont été arrêtées arbitrairement par l'O.N.U., retenues contre leur gré, sans pouvoir faire appel à un magistrat ni se faire assister d'un défenseur, puis libérées à contre-cœur, au moins les 66 personnes dont les noms suivent :

Libéré après 14 jours :

Monsieur Walter.

Libérés après 10 jours :

Monsieur Requilez et Madame Léonard, son épouse.

Libéré après 7 jours :

Monsieur Sleypen.

Libérés après 6 jours :

Messieurs Sartenaer et Verplancke.

Libéré après 5 jours :

Monsieur Alexandre.

Libérés après 4 jours :

Messieurs Stoudermann et Van Compernolle.

Libérés après 3 jours :

Messieurs De Brouwer, Freudenberg, Martin, Tison (missionnaire), Van Bellinghen.

Libérés après 2 jours :

Madame Van Severen, Messieurs Braibant, De Volder, Hainaut, Heenen, Lidji, Lozet, Vandenbogaert, l'ambulancière Madame Vroonen, les ambulanciers Smeding, Hazan, Sacré et Tiétard (Madame Vroonen et Monsieur Smeding devaient être assassinés par la suite, voir plus haut).

Libérés après 1 jour :

Messieurs Bauchau, De Brabander L. et De Brabander R., De Laet, Grandjean, Grégoire, Ramaeckers (étudiant), Rosez, Rulmonde, Scheers. Le jour du meurtre de Mr De Deken, je regardais comment mes parents(Rosez) étaient arrêtés ensemble avec les frères Van Dijck avec leurs épouses et 8 enfants en une autre famille de 3 personnes destination aéroport (je ne pouvais pas sortir de ma cachette-Victor Rosez)

Libérés après X jours :

Madame Paul, Messieurs Aerts, Bonte, Bouckaert, Caviggia, Claeys, Coucke (boulanger), Mottet, Ragon, Vandyck, Van Geel.

Transférés à Léopoldville puis libérés :

Messieurs Dallemagne, Favereel, Feyereisen, Paul, Thiébaut, Vandeneynde, Van Nuvel, Vrancken.

Transférés à Léopoldville sans mention connue de libération :

Messieurs Baekelandt, Baeten, Bettendorf (boulanger), Blévy (boulanger), Jacoby, Lefebvre, Pieters, Soul, Van Hecke, Verloy.

Commentaires :

Quelle explication plausible trouver à tant d'arrestations arbitraires, le plus souvent brutales ? Nous n'avons signalé que celles venues à notre connaissance. Il en est pas mal d'autres, hélas !

Une seule explication : la rage des onusiens de ne pas trouver trace des mercenaires qu'ils avaient mission de capturer, ce qui justifierait leur action insensée. Tout devient alors prétexte à arrestation : le simple fait (plus fréquent qu'on ne croit) de posséder parmi ses papiers d'identité une carte d'officier de réserve, le fait de posséder une arme de chasse, le fait de posséder une arme plus efficace destinée à se protéger ou à protéger sa femme et ses enfants ou ses installations contre les pillards et les meurtriers baluba, le fait d'avoir sur le sol de sa parcelle des douilles de balles. (Mais comment empêcher les soldats katangais de s'abriter, même contre votre gré, derrière une haie, un muret, le garage ou la maison ?) Mais parce qu'il y a des douilles, c'est évidemment parce que *vous* avez tiré des coups de feu.

La vérité est qu'en décembre comme en septembre, au début des combats, seules des forces katangaises non encadrées d'européens étaient en ligne. Par après, ces troupes n'ont jamais été encadrées, mais il y eut un renfort d'une trentaine de « mercenaires » *en uniforme* régulier de l'armée katangaise et opérant en commandos d'une extrême mobilité ; il s'y ajouta plus tard une trentaine de volontaires *en uniforme,* reconnaissables à vue d'œil. Faut-il rappeler le meurtre odieux, dès la première heure des combats, de quatre européens inoffensifs, sans armes (voir plus haut) et de leurs travailleurs katangais ? Cela justifiait le volontariat de certains européens qui s'estimaient, très justement, à cause de ces meurtres, *en état de légitime défense.* C'est miracle que la population européenne dans sa grande majorité ait gardé son sang-froid et n'ait pas pris les armes et combattu littéralement pour se défendre. Ajoutons les ordres stricts donnés par les grandes sociétés d'Elisabethville à leurs agents de s'en tenir aux activités techniques et professionnelles, et de ne pas prendre les armes, même pour défendre les précieuses installations de ces sociétés.

Des centaines de maisons ont été fouillées sans résultat par les onusiens, des dizaines de civils européens arrêtés et menacés des pires sévices s'ils n'avouaient pas avoir aidé, hébergé ou simplement connu des « mercenaires » ou des volontaires.

Maisons fouillées sans résultat ? Pas toujours hélas ! A défaut de trouver des mercenaires, ce qui était peut-être dangereux, on se rabattait sur un bon petit pillage compensateur, bien moins périlleux quand on est seul à posséder des armes. Et si la maison visitée était vide, on y ajoutait une innocente petite mise à sac.

Une enquête impartiale ferait connaître au monde stupéfait que les reîtres de l'O.N.U. n'ont rien à envier à ceux du Moyen-Age en ce qui regarde les vols à main armée, les pillages, les mises à sac. La moitié des voitures dans lesquelles les mercenaires onusiens se pavanent confortablement est le fruit d'un vol !

Terminons ce triste chapitre en signalant les arrestations, caractéristiques de la façon onusienne, de trois boulangers, manière élégante de rendre plus compliqué le ravitaillement des populations civiles et d'augmenter la panique.

Article 33 :

Aucune personne civile ne peut être punie pour des infractions non commises personnellement. Sont prohibés notamment les actes de terrorisme, pillage, représailles.

Article 34 :

La prise d'otages est interdite.

1. Mitraillades systématiques d'habitations civiles

Septembre 1961

En septembre déjà, nous avions signalé que les patrouilles motorisées et les convois automobiles des troupes onusiennes tiraient systématiquement au passage sur les habitations civiles situées de part et d'autre des artères parcourues par ces convois.

En voici un exemple :

Le 18 septembre, à 22 heures, un convoi onusien tire au passage sur toutes les maisons bordant le boulevard Reine Elisabeth et l'avenue Stanley, notamment et avec une intensité plus grande sur une maison de l'avenue Stanley indiquée par un grand drapeau de la Croix-Rouge, et où sont habituellement garées deux ambulances de la Croix-Rouge.

Décembre 1961

Ce genre de terrorisme est utilisé sur une échelle plus grande encore. Les convois partant du Clair Manoir vers les positions onusiennes du rond-point Saio-Baudouin, vers le Golf ou vers le Lido, mitraillent systématiquement les habitations civiles à l'aller comme au retour, sous le prétexte de se protéger contre d'éventuels francs-tireurs.

Or, nous l'avons déjà dit, il n'y a jamais eu de francs-tireurs ; quant aux commandos réguliers de l'armée katangaise, il suffit de raisonner quelque peu pour se rendre compte que ce n'est pas quatre ou cinq tireurs qui commettront la gaffe de tirer, sans espoir de fuite, sur des forces importantes de l'O.N.U.

Sous ce fallacieux prétexte, et en réalité dans un but de terrorisme, des dizaines de maisons ont donc été ainsi fortement abîmées et rendues inhabitables, et leur mobilier très endommagé.

Voici, parmi tant d'autres, une déposition très précise qui servira d'exemple. Elle a été faite par le docteur SZELES, demeurant n° 1917, avenue Stanley. Sa maison porte très distinctement le signe de la Croix-Rouge. Mais comme nous l'avons déjà signalé par ailleurs, le signe de la Croix-Rouge constitue pour les reîtres de l'O.N.U. une circonstance aggravante. Cette maison est occupée par le docteur, son épouse, sa belle-mère, Madame SZIGETHY (79 ans) et un réfugié hongrois, Monsieur Paul LORANT.

Le 5 décembre, à 13 h. 20, toute l'avenue Stanley est remplie de camions et de jeeps chargés de troupes de l'O.N.U. qui vont monter en ligne. Les Indiens occupent le jardin de la parcelle n° 1917. Le docteur Szélès sort et leur fait remarquer

que la parcelle est habitée par un médecin : ils se montrent très corrects, au point même de ne pas piétiner les jeunes rosiers ; ils y restent une heure.

Le 6 décembre, vers 11 h. 30, un convoi onusien passe et tire sur la maison (sur toutes les maisons de l'avenue Stanley d'ailleurs). Vers 16 h. 20, nouveau tir au passage. Les Szélès se réfugient dans leur corridor.

Le 7 décembre vers 12 h. 30 et vers 16 h. 30 nouveaux tirs.

Le 8 décembre vers 17 h. 30 et vers 19 h. 20 nouveaux tirs.

Le 9 décembre vers 15 h. 30 Madame Szélès et sa mère sont seules à la maison. Elles entendent l'approche d'un convoi et sans hésiter se réfugient dans le corridor. Cette fois ce sont des grenades qui sont lancées. Madame Szélès est blessée à la cuisse droite. Les deux dames se réfugient par derrière dans une maison voisine. Vers 16 h., nouvelle mitraillade intense de la maison.

A partir du 10 décembre, les mitraillades cessent enfin.

Le docteur Szélès a dénombré 355 éclats de mitraille sur les murs extérieurs et intérieurs de sa maison, dont 72 dans la chambre à coucher et le bureau, 56 dans le magasin à vivres, 50 dans la façade du dispensaire, 21 dans le dispensaire et le cabinet de consultations, etc. Toutes les vitres et les persiennes sont brisées, les meubles, la radio, etc. brisés.

Note : En 1948, le docteur Szélès devait fuir la Hongrie, abandonnant derrière lui son appartement en ville, sa maison de campagne, 50 hectares de terres. A l'âge de 50 ans, il a dû recommencer sa vie à zéro, parvenant enfin à se refaire un foyer au Katanga. A l'âge de 60 ans, grâce à l'O.N.U., son foyer est détruit une nouvelle fois, et si justice ne lui est pas rendue (par quel tribunal ?) à 60 ans le voilà forcé de recommencer une nouvelle fois. Ce qui est vrai pour lui l'est plus encore pour de très nombreux colons, établis à Elisabethville depuis de longues années, souvent même de troisième génération katangaise. Il ne s'agit pas toujours de personnes ayant acquis une bien grosse fortune, mais de quoi s'acheter une maison, de quoi se monter une petite entreprise artisanale, L'O.N.U. les a ruinés, l'O.N.U. qui jouit d'une immunité que nous persistons à croire immorale et contraire à la loi naturelle.

Des récits du même genre ont été faits par de très nombreuses personnes, notamment par Messieurs Bouckaert, Dooms et le docteur Defru, qui tous ont eu leurs habitations mitraillées au passage par des colonnes onusiennes.

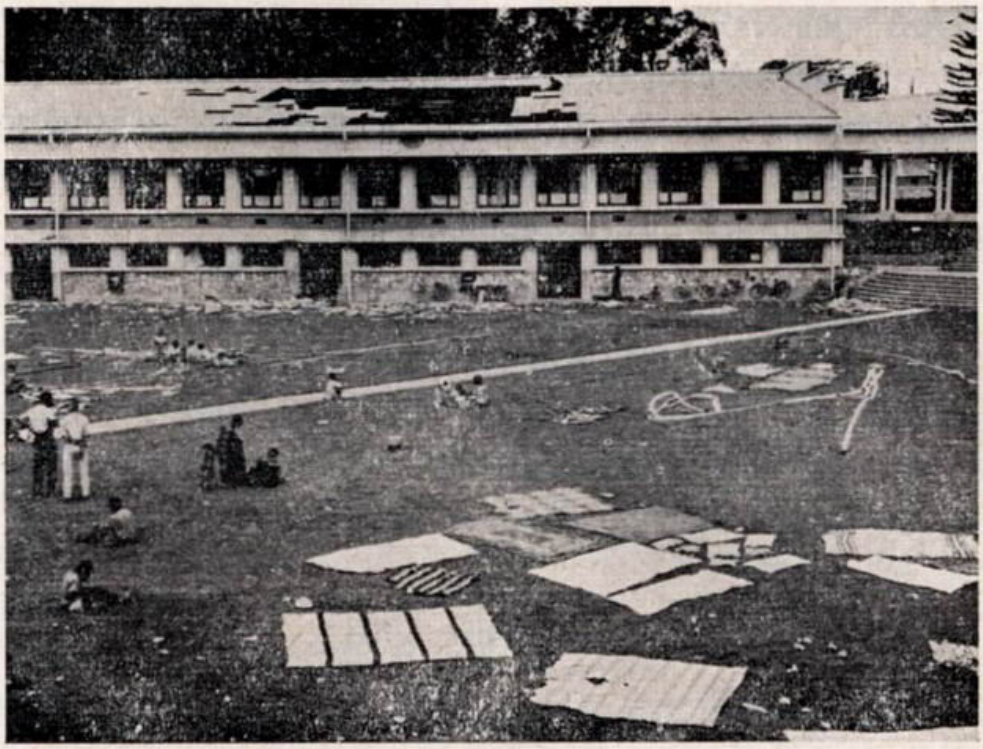

Bureau de la direction générale de l'U.M.H.K., bombardés le 17 décembre dans l'après-midi, alors qu'ils servaient de refuge à 150 femmes et enfants.

2. Prises d'otages

Septembre 1961

Le 16 septembre, à 11 h. 30, quatre européens (Messieurs de B., De B., M. et de B.) ont été utilisés comme « otages de protection » ; ils ont été transportés du camp suédois des préfabriqués, chaussée de Kasenga, jusqu'au Quartier Général de l'O.N.U. au Clair Manoir, avenue Fromont, dans un camion onusien marqué de croix-rouges, rempli de munitions et sous la garde de 6 mercenaires suédois armés. Ce camion était suivi et précédé d'un blindé ; ces blindés essuyant le feu de la gendarmerie katangaise, les 4 otages civils se virent interdire par leurs gardes suédois de se coucher pour éviter les balles.

Par trois fois, selon le témoignage de Monsieur C., le sieur Tombelaine, adjoint du sieur O'Brien, se rendit au siège de la Sogelec, dans un camion blindé onusien, avec 10 mercenaires indiens armés et plusieurs « otages de protection » européens, dont une femme.

La manière habituelle de procéder de l'O.N.U. fut d'arrêter au hasard une poignée d'européens, de les amener au Clair Manoir, quartier-général de l'O.N.U., de les y maintenir pendant quelques heures sous un prétexte d'interrogatoire quelconque, puis de les relâcher avec de vagues excuses, tandis qu'on amenait une nouvelle fournée d'européens coïncés.

Ainsi il y avait toujours au Clair Manoir des « otages de protection », destinés à servir de paratonnerres contre les bombardements du Quartier-Général par les petits bombardiers improvisés des Forces Katangaises. Admirons l'hypocrisie machiavélique de ce procédé d'otages successifs.

Décembre 1961

Les arrestations arbitraires que nous avons signalées antérieurement ont elles aussi constitué d'une certaine façon des prises d'otages.

3. Abus de confiance

Atterrés de ne pouvoir étayer de façon solide leur thèse de très nombreux francs-tireurs ou mercenaires prokatangais répandus à travers toute la ville, ce qui aurait justifié en partie l'attaque onusienne, les mercenaires de l'O.N.U. se sont ingéniés à créer de toutes pièces de « faux-témoignages » photographiques.

Par exemple, arrêter au passage des automobilistes, et pendant qu'on les emmène pour un quelconque interrogatoire, remplir d'armes et de munitions leur coffre-arrière, et photographier celui-ci. Ensuite montrer ce chargement à ces civils, les effrayer et tenter d'obtenir d'eux, en échange de la promesse de ne pas les ennuyer plus longtemps, les noms et adresses des mercenaires ou volontaires qu'ils connaîtraient.

A titre d'exemples, voici deux faits précis :

1° *Le cas de Monsieur B. :*

Monsieur B. est un des deux mercenaires (ou volontaires) dont l'O.N.U. est parvenue à s'emparer. Le jour de sa capture, il portait l'uniforme régulier de la Gendarmerie Katangaise. Les mercenaires onusiens l'ont forcé à enlever cet uniforme, et l'ont obligé à se vêtir d'habits civils, d'ailleurs inadaptés à sa taille, et l'ont photographié ainsi accoutré, avec ses armes, comme franc-tireur !

2° *Le cas du Docteur V. :*

Le 20 décembre, vers 11 h. 30, le docteur V. se rend dans une maison située non loin du Clair Manoir, accompagné du ménage D. Il désire y récupérer un appareil de diathermie entreposé chez ces derniers. Il y va dans sa Chevrolet, qui porte d'ailleurs un drapeau de la Croix-Rouge et une plaque matricule de la Croix-Rouge. Vers 11 h. 45, il est arrêté ainsi que ses compagnons par un major indien, flanqué d'un interprète d'origine portugaise. On contrôle ses papiers, on lui fait subir un long interrogatoire jusqu'à ce qu'on le relâche vers 15 heures, non sans avoir signé une déclaration écrite sur le motif de sa visite à la maison du ménage D.

Durant son interrogatoire, les mercenaires onusiens ont placé des armes dans le coffre-arrière de la Chevrolet, notamment une mitraillette Fall et en ont pris des photos, sous un angle montrant en même temps les insignes de la Croix-Rouge. Ceci sans doute dans le but de discréditer les médecins d'Elisabethville.

Le docteur V. est venu directement à la Clinique Reine Elisabeth faire le récit de sa mésaventure, et a déclaré sur l'honneur qu'il ne transportait aucune arme dans sa voiture. D'ailleurs en toute logique, va-t-on se fourrer dans la gueule du loup, c'est-à-dire aux environs immédiats du Quartier Général de l'O.N.U. solidement gardé, avec des armes ? Alors que tout le monde sait le danger de transporter des armes dans sa voiture et d'être ainsi coincé par les Onusiens !

BOMBARDEMENTS D'HOPITAUX

Article 18 :

Les hôpitaux civils ne peuvent en aucun cas être l'objet d'attaque. Ils doivent être clairement signalés avec les emblèmes de la Croix-Rouge bien visibles. Il faut éviter la proximité d'objectifs militaires.

Article 19 :

La protection des hôpitaux est supprimée s'ils sont utilisés pour commettre des actes nuisibles à l'ennemi. Mais dans ce cas, les sommations sont nécessaires, avec un délai raisonnable d'exécution ; ces sommations doivent alors être restées sans effet.

Shinkolobwe

1. Bombardement de l'Hôpital Prince Léopold (Elisabethville)

8 décembre 1961 :

Des docteurs et infirmiers de l'Hôpital Prince Léopold inspectent les résultats des violents tirs de mortiers « organisés » par l'O.N.U.

Photo A.P.

Notes préliminaires :

1. Dès juillet 1960, les toits de l'hôpital Prince Léopold ont été visiblement marqués d'énormes emblèmes peints de la Croix-Rouge.

2. Dès les événements de septembre 1961, les façades ont été garnies de drapeaux aux couleurs de la Croix-Rouge.

3. A aucun moment l'hôpital, aussi bien les anciens bâtiments que la nouvelle bâtisse à quatre étages, n'a été occupé par des militaires katangais en armes. De plus, le toit du bâtiment à étages n'a jamais servi de poste d'observation.

4. L'hôpital Prince Léopold est situé à 500 mètres au moins du camp militaire Président Tshombe. L'en séparent : la très large avenue Mgr de Hemptinne, un quadrilatère de

constructions comprenant les locaux du service des impôts, des colis postaux et de la douane, l'extrémité de la large avenue Président Fulbert Youlou, les extensions ferroviaires de la gare d'Elisabethville, la large avenu du camp militaire, les jardinets (profonds de 100 mètres) au devant du camp.

Premier bombardement (nuit du 7 au 8 décembre 1961) :

Suivant la relation du docteur Delville, médecin assurant la garde de nuit ce jour-là, et les notes de Monsieur OLIVET, délégué de la Croix-Rouge internationale, le bombardement par mortiers, en provenance de positions occupées par les mercenaires suédois et irlandais de l'O.N.U. (Ruashi), a débuté le 7 décembre à 19 h. 30. L'hôpital abritait 700 malades africains.

La première bombe tomba à proximité du secrétariat, y causant des dégâts matériels. Monsieur Olivet fut immédiatement averti par téléphone et contacta à son tour, d'urgence et par le même moyen, le quartier général de l'O.N.U. Celui-ci s'excusa, avoua qu'il s'agissait d'une erreur de réglage de tir et promit de faire rectifier celui-ci, dirigé en principe sur le camp militaire.

Cependant le bombardement de l'hôpital reprit vers 23 h. 30 et fut poursuivi toute la nuit jusqu'à 4 h. 30 du matin, par rafales entrecoupées d'accalmies. Ce sont les anciens bâtiments qui furent atteints cette nuit-là. Furent notamment touchés et très endommagés un pavillon, heureusement évacué depuis peu pour en faire le service de physiothérapie, le pavillon des accouchements, un magasin de vivres (la réserve des vivres fut rendue inutilisable, les touques d'huile de palmes percées par des éclats s'étant vidées et l'huile s'étant mélangée à la farine de manioc).

Beaucoup d'autres pavillons eurent leurs vitres brisées, des éclats de mortiers sur les murs extérieurs et intérieurs, le courant électrique fut coupé dès le début, la ligne ayant été touchée ; des éclats crevèrent des tuyaux d'adduction d'eau, provoquant un peu partout de petites inondations.

Une quarantaine d'obus furent tirés au total sur l'hôpital et sur l'école et le couvent des sœurs situés tout à côté. Des arbres ont été sectionnés ou déracinés dans les jardins. Un mortier non éclaté a pu être identifié comme provenant de l'O.N.U.

Les malades terrorisés furent évacués par le médecin, un aumônier et les sœurs infirmières aidées d'autres consœurs de leur couvent, au nouvel hôpital dont les murs et les étages bétonnés offrent un abri plus sûr.

Les malades furent installés dans les couloirs centraux, beaucoup d'entre eux se réfugiant sous leur lit. A 23 heures l'évacuation était achevée. Par chance aucun des 700 malades ne fut sérieusement atteint; il y eut quelques blessés légers par des éclats de vitre, notamment les Sœurs Gédéonie et Stephen.

Une Africaine parturiente s'enfuit de la table d'accouchement, ainsi que 46 femmes sur 47 hospitalisées à la Maternité. La dernière, qui venait de subir une césarienne, fut transportée au nouvel hôpital.

Commentaire :

Il est difficile d'admettre qu'il se soit agi d'une simple erreur de tir. La distance d'abord : de 500 à 1.000 mètres ! Il y a 500 mètres au minimum entre les façades antérieures de l'hôpital et de la caserne ; la maternité est située tout à l'arrière de l'hôpital, à 200 mètres de la façade antérieure. De plus, il n'y avait pas de vent cette nuit-là. Enfin, il faut surtout tenir compte de l'avertissement donné dès le début par le délégué de la Croix-Rouge internationale.

On doit conclure : ou bien que l'hôpital a été délibérément visé, dans un but de terrorisme, par les mercenaires de l'O.N.U.; ou bien qu'il s'est agi de soldats incapables de manœuvrer correctement des mortiers. Dans ce cas, l'O.N.U. n'a pas le droit d'utiliser de pareils engins : elle est tout de même une organisation de paix, ne l'oublions pas. Et non une agence de « tueurs à gages ».

Second bombardement (nuit du 13 au 14 décembre 1961) :

Suivant la relation du docteur SZELES, médecin directeur de l'hôpital Prince Léopold, qui, depuis le 9 décembre loge au premier étage du nouveau bâtiment, vers 21 h. 15, six obus de mortiers tombent près du hall d'entrée de ce bâtiment. Les malades pris de panique se réfugient dans les corridors.

Vers 22 heures, cinq autres obus éclatent de l'autre côté du nouvel hôpital, vers 23 heures, quatre autres. L'un de ceux-ci perce le toit, un autre percute un auvent d'une salle d'hospitalisation du deuxième étage. Vers minuit et vers 2 h. 30 du matin, six obus tombent encore sur l'hôpital. Au total : 21 explosions.

Les dégâts sont les suivants : six bombes tombées tout près du hall d'entrée du nouvel hôpital ont fait éclater toutes les vitres et criblé d'éclats les murs de ce vaste hall. Au second étage, un auvent bétonné est démoli et de nombreux éclats ont endommagé les vitres, les murs et le plafond d'une vaste salle d'hospitalisation.

A l'ancien hôpital, le dispensaire où se tiennent les consultations pour nourrissons a été touché et très abîmé; une bombe tombée à un mètre de la salle d'opérations a brisé toutes les vitres et causé d'importants dommages dans ce local essentiel. La morgue et l'asile d'aliénés sont touchés.

Pendant deux semaines, les 500 malades hospitalisés et 500 membres de leurs familles logeant avec eux ont refusé de retourner en salle, par peur de nouveaux bombardements et ont été hébergés, soignés et pansés dans les corridors.

Le tir provenait de secteurs occupés par les troupes onusiennes, Lido, Golf ou Clair Manoir. Il semble qu'il se soit agi une nouvelle fois d'un tir mal dirigé (ou prétendu tel) sur le camp militaire Tshombe. Par miracle, ici encore, on n'a pas eu de victimes à déplorer.

2. Bombardements de la Clinique Reine Elisabeth (Elisabethville)

Notes préliminaires :

1. Au début des événements de décembre, la clinique n'était signalée que par de grands drapeaux aux couleurs de la Croix-Rouge. Très rapidement Monsieur OLIVET fit installer sur la pelouse d'entrée un énorme emblème, fait de quatre draps de lit

cousus ensemble et marqués d'une gigantesque croix-rouge; il fit installer de même deux autres vastes croix rouges de pareilles dimensions sur le toit du bâtiment principal.

2. A aucun moment, les bâtiments de la clinique ni ses jardins n'ont été occupés par des militaires katangais en armes ; ils n'ont pas servi de poste d'observation. Monsieur OLIVET d'abord, qui avait installé son bureau à la clinique, Monsieur SENN, son successeur ensuite, y ont veillé scrupuleusement.

3. Il n'y a aucun objectif militaire à proximité de la clinique située en plein cœur de la ville. Il faut reconnaître qu'à deux ou trois reprises des blindés et des mortiers katangais ont tiré à partir du parc voisin et de certaines avenues bordant le quadrilatère clinique-institut Marie-José-parc ; mais il faut ajouter que chaque fois la Présidence du Katanga et l'Etat-major des forces katangaises ont été alertées sur le champ par les médecins, vu l'inconvénient grave pour la clinique de ces emplacements de tir momentanés.

Notons enfin que le Quartier-général de l'O.N.U. n'a jamais fait les sommations imposées par l'article 19 de la Convention de Genève. D'ailleurs, lorsque les mortiers de l'O.N.U. ont bombardé la clinique, il y avait un bon moment que les tireurs s'étaient déplacés loin de celle-ci.

Bombardement (aube du 16 décembre) :

C'est à 4 heures du matin le 16 décembre, que des obus de mortiers ont été tirés sur la clinique, sur la pouponnière Saint-Michel, sur l'école primaire et dans une cour de récréation de l'Institut Marie-José, au départ de positions onusiennes sises du côté du Lido.

Une vingtaine de bombes furent tirées, dont l'une endommagea sérieusement la pouponnière ; d'autres brisèrent d'innombrables vitres de l'école primaire et criblèrent d'éclats les murs de celle-ci ; et six tombèrent dans le jardin d'entrée de la clinique, à proximité immédiate de l'aile dite « dispensaire ». Pratiquement, toutes les vitres des fenêtres donnant sur le jardin furent brisées, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage de ce bâtiment. Des éclats multiples ont causé pas mal de dégâts à certains appareillages précieux et ont criblé les murs intérieurs.

A noter que, durant la période des combats, ce dispensaire a fonctionné comme permanence de la Croix-Rouge katangaise (chambre de repos, mess, récoltes et banque de sang, laboratoires des groupes sanguins). Les ambulanciers qui reposaient sur des lits dans une des pièces donnant sur le jardin eurent juste le temps de s'enfuir dans le couloir central à la première explosion ; la suivante devait larder d'éclats les murs intérieurs et les lits. Sans quoi, il y aurait eu des morts ou des blessés graves à déplorer parmi les ambulanciers.

Ajustage de tir (après-midi du 16 décembre) :

Le même jour, dans l'après-midi, deux petites bombes fumigènes de repérage de tir sont lancées par les mortiers de l'O.N.U. et traversent le toit du pavillon « Notre-Dame de Lourdes », situé en face du dispensaire de la clinique, de l'autre côté du jardin d'entrée. Ce pavillon hospitalise habituellement des religieux malades ou des convalescents.

Les bombes ont traversé toit et plafond jusqu'au parquet, dégageant une épaisse fumée blanche. Par bonheur, personne ne s'y trouvait à ce moment.

3. Bombardement de l'Hôpital de Shinkolobwe

Notes préliminaires :

1. L'hôpital de Shinkolobwe est visiblement marqué d'une énorme croix rouge peinte sur le toit du pavillon administratif.

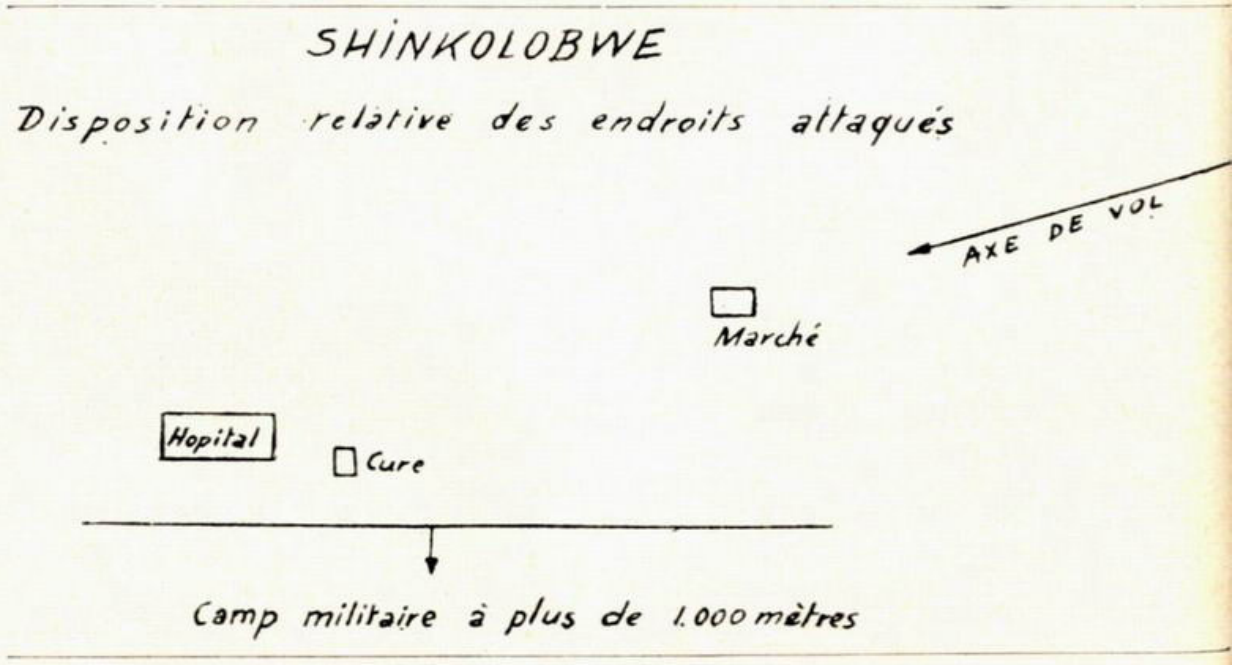

2. Cet hôpital est situé à 1.500 mètres de tout autre bâtiment de quelque importance ; le début du camp militaire est à 800 mètres au moins de l'hôpital. Non loin de celle-ci on trouve cependant un quadrillage régulier d'un groupe de petites maisons africaines naguère occupées par des travailleurs de la mine de Shinkolobwe.

Bombardement aérien du 12 décembre 1961 :

Selon le témoignage de nombreux Katangais présents à Shinkolobwe au moment des faits, vers 8 heures du matin, deux avions ont survolé par deux fois l'hôpital à très basse altitude ; vers 9 h. 30 les avions ont mitraillé, à très basse altitude également, et bien confortablement puisqu'*ils savaient n'avoir à redouter aucune riposte,* la place du marché, ensuite l'école et l'hôpital. Ce dernier hébergeait 300 malades et membres de leurs familles.

Il se peut qu'il n'y ait eu que deux avions passés plusieurs fois ; d'autres disent quatre, dont 2 Camberras et 2 Sabres.

Pavillon de l'hôpital de Shinkolobwe touché directement par un rocket tiré par les avions onusiens.

Le bâtiment administratif, l'aile gauche de quatre pavillons et le bâtiment de l'économat (buanderie, cuisine, réfectoire) ont été bombardés et montrent des centaines d'impacts de balles de mitrailleuses.

A la maternité, le toit, les plafonds, les murs, les lits, tables, chaises sont criblés de balles ; une bombe a explosé dans un autre pavillon heureusement inoccupé ; le toit, le plafond, la moitié des murs et le matériel ont été soufflés et pulvérisés ; l'administration, l'économat et deux autres pavillons sont lardés de milliers de traces de balles et d'éclats de bombes, de toutes dimensions. L'eau et l'électricité sont coupées. Le sang des blessés donne aux bâtiments l'aspect d'un champ de bataille.

Le médecin de l'hôpital de Kambove, appelé à l'aide, a fait le rapport suivant :

A la maternité 4 katangaises qui venaient d'accoucher et un nouveau-né blessés, un enfant de 4 ans en visite, tué ; deux hommes et un enfant tués, quatre blessés grièvement évacués sur Kambove, plusieurs dizaines d'autres blessés soignés sur place.

240 hospitalisés sur les 300, se sont enfuis en brousse, refusant d'être évacués sur n'importe quel autre hôpital car, disent-ils, et ceci constitue peut-être la plus grave condamnation des agissements stupidement criminels des forces onusiennes au Katanga : « l'O.N.U. vise de préférence les hôpitaux et nous ne saurions désormais nous y sentir en sécurité ».

Commentaires :

L'attaque aérienne de Shinkolobwe est le prototype même des bombardements gratuits que rien ne justifie, sinon la rage imbécile de ce genre de militaires sauvages et incapables dont l'O.N.U. semble avoir le talent exclusif d'utiliser les services.

Une enquête impartiale montrera au monde abasourdi que plus des neuf-dixièmes des objectifs bombardés par les avions de l'O.N.U. ont été des objectifs strictement civils. On est loin vraiment de l'appui aérien hypocritement demandé par les hautes instances de l'O.N.U. à certaines nations dans le but

d'écraser l'aviation et les aérodromes katangais ! La même enquête permettra de connaître exactement à quoi se réduisait cette « redoutable » aviation katangaise ! Et si le ridicule tue, l'O.N.U. est morte !

Faute d'objectifs militaires, il fallait bien, n'est-ce pas, ne pas laisser chômer de si beaux appareils de chasse et de bombardement. Alors, on bombarde n'importe quoi, sans avoir rien à redouter, mais de préférence un bureau de poste, des bureaux, des installations industrielles, des pensionnats, des hôpitaux, des voitures civiles ayant le tort de rouler sur une route quelconque, des trains de marchandises...

Qu'un hôpital soit nettement marqué d'une immense croix rouge, tant mieux C'est l'objectif idéal ! Ainsi les malades, les opérés et les blessés craindront désormais de fréquenter les hôpitaux et « crèveront » sans soins dans leurs villages de brousse. Il est cependant des pays où les aviateurs coupables de tels assassinats, puisqu'il faut bien donner leur nom exact à de tels forfaits, seraient dégradés, chassés ignominieusement de leur armée et condamnés ensuite à la mesure de leurs crimes. Il est vrai que l'O.N.U. jouit de l'immunité. Dès lors, vive le meurtre que rien ne peut sanctionner !

4. Bombardement de l'Hôpital U.M.H.K. de la Lubumbashi

Notes préliminaires :

1. L'hôpital de l'U.M.H.K. est parfaitement indiqué par de vastes croix rouges peintes sur les toits des pavillons.

2. Il est situé au sommet de la colline faisant face à celle du Lido, de l'autre côté de la Lubumbashi. Entre l'hôpital et la route longeant la rivière, se dresse l'important complexe des bâtiments des Sœurs de la Charité de Gand : couvent, noviciat, école normale, école d'infirmières hospitalières, école centrale pour filles U. M.

L'hôpital de Lubumbashi.

Bombardements du 16 au 19 décembre 1961 :

Le samedi 16 décembre, vers 7 heures, une vingtaine de soldats katangais prennent position au noviciat et à l'école normale située en bordure de la route de la Karavia, en face du Lido (à 300 mètres), où les troupes onusiennes sont parvenues la nuit.

A 7 h. 30, celles-ci déclenchent une violente attaque vers le noviciat dont les nouveaux bâtiments sont endommagés par une dizaine de mortiers. Le bombardement dure toute la matinée ; 160 personnes civiles (sœurs, novices, élèves, familles, sœurs de Kongolo et de Malemba-Nkulu réfugiés depuis 1961) ont cherché abri dans les caves.

Le dortoir, des classes, la salle à manger sont atteintes par le tir. A 19 heures une bombe éclate sur la chapelle où 50 religieuses sont réfugiées sous le jubé.

Le dimanche 17 décembre, les mitraillades et bombardements continuent.

Le lundi 18 décembre, le tir est de plus en plus intense. Les avions onusiens interviennent. Un rocket tombe devant une fenêtre de la cave où s'abritent les élèves. Des éclats pénètrent, des matelas prennent feu. Heureusement aucune victime à déplorer. Le couvent, la chapelle, l'école centrale reçoivent une quinzaine d'obus.

A midi, tout rentre dans le calme. Le groupe des sœurs de Kongolo et des novices (45 personnes) décide d'évacuer et de rejoindre à pied la Katuba. Un avion aperçoit ce groupe, bien reconnaissable cependant à ses robes blanches, et le mitraille. Des soldats katangais les font se cacher sous les dalles des rigoles, et les évacuent ensuite par deux camions sur Kipushi.

A la même heure, un premier camion aux couleurs de la Croix-Rouge nettement indiquées part avec un premier contingent d'élèves à évacuer vers l'Institut Marie-José, et avec la chevalerie qui caractérise l'O.N.U. se fait mitrailler par le même avion qui opère bien à l'aise, n'ayant rien à redouter. Par la même occasion, il mitraille le couvent.

Dans l'après-midi, les camions de la Croix-Rouge parviennent à évacuer sans mal les derniers malades de l'hôpital, les orphelins, les élèves, les familles, les dernières religieuses. Aucune victime, grâce à Dieu.

En résumé 10 obus sur le couvent et la chapelle, 12 sur le noviciat, 15 sur l'école normale. Sans compter les innombrables balles et éclats de mitraille. Aucun local n'est intact : les dégâts sont évalués à 4 millions de francs.

L'église Spes Nostra.

Une chambre de l'hôpital.

L'église de Spes Nostra.

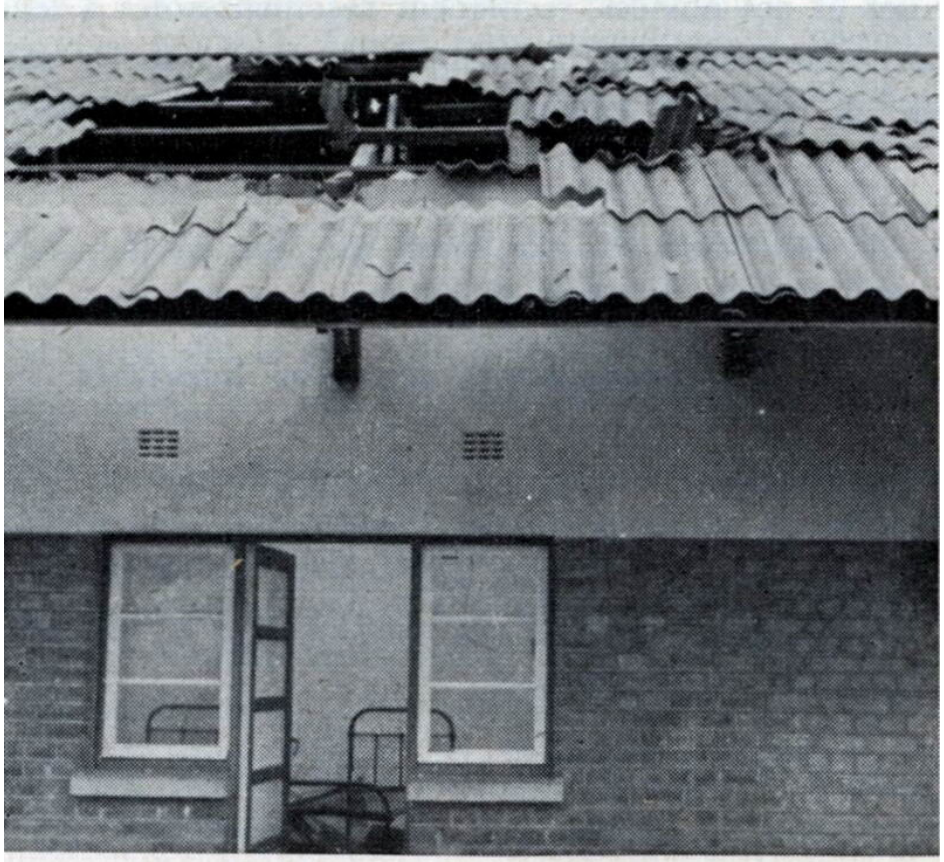

Une chambre de l'hôpital de Lubumbashi.